



43^e

Rapport semestriel

**Évolution
des procédures et pratiques
de l'Union européenne
en matière de contrôle
parlementaire**

Préparé par le secrétariat de la COSAC et présenté lors de

**la LXXIII^e Conférence des organes parlementaires
spécialisés dans les affaires de l'Union
des parlements de l'Union européenne**

8-10 juin 2025

Varsovie

Première version rédigée par le secrétariat de la COSAC le 9 mai 2025
basée sur les réponses à un questionnaire distribué aux parlements/chambres.

Conférence des organes parlementaires spécialisés dans les affaires de l'Union des parlements de l'Union européenne

SECRÉTARIAT DE LA COSAC

MTY 03 R 010, 70 rue Montoyer, B-1047 Bruxelles, Belgique
secretariat@cosacsecr.ep.europa.eu

Table des matières

CONTEXTE	4
RÉSUMÉ	5
CHAPITRE 1	10
L’agenda de la Commission européenne et du Parlement européen dans le nouveau cycle institutionnel. L’agenda stratégique de l'UE.	10
CHAPITRE 2	23
Cadre financier pluriannuel.....	23
CHAPITRE 3	26
Vers un renforcement de l'effort collectif de l'UE pour améliorer la cyber-résilience et lutter contre la désinformation	26

CONTEXTE

Ceci est le 43e Rapport semestriel du secrétariat de la COSAC.

Rapports semestriels de la COSAC

La XXXe COSAC a décidé que le secrétariat de la COSAC élaborerait des rapports factuels semestriels, publiés avant chaque réunion ordinaire de la Conférence. L'objectif de ces rapports est de donner une vue d'ensemble de l'évolution, au sein de l'Union européenne, des procédures et des pratiques pertinentes pour le contrôle parlementaire.

Tous les rapports semestriels sont disponibles sur le site web de l'IPEX, soit en accédant à cette [vue d'ensemble](#), soit en consultant la [réunion](#) correspondante.

Les trois chapitres de ce rapport semestriel sont basés sur les informations fournies par les parlements nationaux des États membres de l'Union européenne et par le Parlement européen. La date limite pour l'envoi des réponses au questionnaire du 43e rapport semestriel était fixée au 17 mars 2025.

Les grandes lignes de ce rapport ont été adoptées lors de la réunion des présidents de la COSAC qui s'est tenue les 26 et 27 janvier 2025 à Varsovie.

En règle générale, le rapport ne mentionne pas tous les parlements ou chambres ayant répondu à une question donnée. Au lieu de cela, des exemples illustratifs sont utilisés.

Veuillez noter que, dans certains cas, les répondants peuvent fournir plusieurs réponses en cas de questions à choix multiples. Cela peut expliquer toute divergence observée entre le nombre total de réponses à une question et le nombre total de répondants.

Les réponses complètes, reçues des 39 parlements nationaux/chambres des 27 États membres et du Parlement européen, peuvent être consultées dans l'Annexe publiée sur la [page web de la COSAC](#) sur le site web de l'IPEX.

Note sur les chiffres

Sur les 27 États membres de l'Union européenne, 15 ont un parlement monocaméral et 12 un parlement bicaméral. En raison de cette combinaison de systèmes monocaméraux et bicaméraux, il y a 39 chambres parlementaires nationales dans les 27 États membres de l'Union européenne.

Bien qu'ils disposent de systèmes bicaméraux, les parlements nationaux de l'Autriche, de l'Irlande et de l'Espagne soumettent chacun une seule série de réponses au questionnaire. Le nombre maximum de répondants par question est donc de 37, y compris le Parlement européen. Il y a eu 37 réponses au questionnaire.

RÉSUMÉ

Chapitre 1 : L’agenda de la Commission européenne et du Parlement européen dans le nouveau cycle institutionnel. L’agenda stratégique de l’UE.

Dans le premier chapitre du 43^e rapport semestriel, plusieurs questions ont été soulevées concernant la manière dont les parlements/chambres ont géré le nouveau cycle institutionnel des institutions de l’UE. Le premier ensemble de questions (questions 1 à 4) portait sur l’implication des parlements/chambres dans le processus de nomination d’un commissaire européen dans chaque pays. Huit sur 37 ont indiqué qu’ils étaient impliqués dans le processus ; parmi eux, cinq ont indiqué que la nomination avait été discutée au sein de la Commission des affaires européennes, et trois parlements/chambres ont indiqué une autre procédure. Le *Seimas* lituanien a été le seul parlement/la seule chambre où la nomination a été discutée en séance plénière, et également le seul où cette nomination devait être approuvée par le parlement/la chambre. Dans dix cas, le candidat au poste de commissaire a présenté sa candidature en personne au parlement/à la chambre. Dans sept cas, la candidature a été présentée par un représentant du gouvernement.

Il a ensuite été demandé aux parlements/chambres (questions 5 à 7) s’ils avaient participé à l’élaboration de la contribution de leur gouvernement aux priorités de la Commission européenne pour la législature 2024-2029. Huit parlements/chambres ont répondu par l’affirmative. Parmi eux, sept ont indiqué que la question avait été débattue au sein de leur Commission des affaires européennes. En outre, les parlements des États baltes (le *Riigikogu* estonien, la *Saeima* lettone et le *Seimas* lituanien) ont tous trois indiqué que leurs commissions avaient adopté un avis contraignant sur la question. À la *Tweede Kamer* néerlandaise et au *Senato della Repubblica* italien, un avis non contraignant a été adopté.

Les parlements et les chambres ont ensuite été invités à réfléchir à la manière dont ils pourraient mieux contribuer à la définition de l’orientation stratégique de l’UE. Un large éventail de réponses a suivi, la série de propositions la plus courante étant centrée sur l’idée d’un renforcement du rôle des parlements nationaux lors des premières étapes de l’élaboration de la législation européenne.

À la suite de cela (questions 9 à 12), les parlements/chambres ont également été interrogés pour savoir si les [Orientations politiques](#) pour la Commission européenne 2024-2029 avaient fait l’objet d’un débat. Treize parlements/chambres ont répondu que oui, le plus souvent (dans neuf cas) au niveau de la Commission des affaires européennes. Les parlements/chambres ont également été invités à indiquer s’ils avaient l’intention de tenir compte de ces Orientations politiques dans leurs propres activités. Vingt-cinq d’entre eux ont répondu par l’affirmative - dans 18 cas par des réunions avec des commissaires ou des représentants de la Commission, et dans 17 cas par des débats au niveau de leurs commissions. Cinq parlements/chambres ont indiqué qu’ils émettraient une résolution ou un avis sur les Orientations politiques.

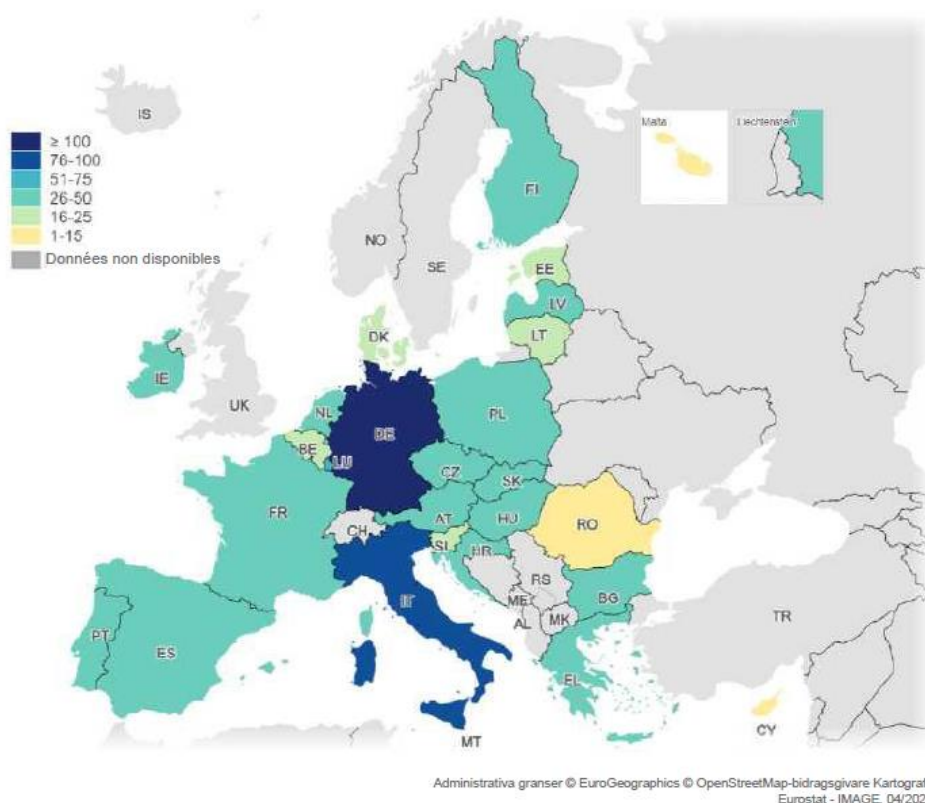
Les trois questions suivantes portaient sur la manière dont l’implication des parlements nationaux dans le processus décisionnel de l’UE pouvait être renforcée. Ils ont d’abord été interrogés pour savoir s’ils avaient des attentes spécifiques à l’égard de la Commission en matière de renforcement de l’implication des parlements nationaux. Treize parlements/chambres ont répondu par l’affirmative. Dans la question suivante, les répondants ont été invités à choisir parmi une liste de quatre séries de mesures possibles pour renforcer l’implication des parlements nationaux. Vingt-neuf ont fourni une réponse, les options les plus fréquemment choisies étant « Meilleure communication concernant les propositions législatives » et « Renforcement du rôle du contrôle parlementaire concernant la législation de l’UE ». Certains ont également saisi l’occasion pour exposer d’autres idées, au-delà des réponses prédéfinies. Dans la question suivante, les parlements/chambres ont été invités à définir plus précisément la forme que pourrait prendre cette participation accrue, en choisissant parmi cinq options

prédéfinies. Le choix le plus fréquent a été « Échange régulier de points de vue avec les Commissions européennes lors des réunions de la COSAC et d'autres conférences interparlementaires », choix exprimé par 22 parlements/chambres. En réponse à cette question, plusieurs répondants ont également fourni des idées plus détaillées.

Le dernier ensemble de questions de la première partie du chapitre (questions 16 à 19) portait sur les visites des commissaires dans les parlements/chambres. Ils ont d'abord été invités à indiquer combien de fois des commissaires avaient rendu visite à leur parlement/chambre depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en décembre 2009 ; 35 ont répondu, et le nombre de visites est indiqué sur la carte ci-dessous.

Visites des commissaires auprès des parlements/chambres depuis 2009

Dans les systèmes bicaméraux, c'est la chambre ayant reçu le plus grand nombre de visites qui est indiquée.



Puis on a demandé aux parlements/chambres combien de visites de ce type ils avaient reçues au cours de la dernière législature 2019-2024. La *Chambre des Députés* luxembourgeoise et le *Folketing* danois ont déclaré avoir reçu entre 16 et 20 visites, tandis que le *Bundesrat* allemand et le *Senat* roumain n'ont fait état d'aucune visite au cours de la période considérée. La plupart des parlements/chambres ont indiqué un nombre intermédiaire : 10 ont déclaré avoir reçu entre une et cinq visites, et 12 ont reçu entre 11 et 15 visites. Pour affiner l'analyse, la question a également été posée de savoir combien de fois chaque parlement/chambre avait reçu la visite d'un commissaire originaire de son propre pays durant la même période. Le plus grand nombre de répondants (16 parlements/chambres) a indiqué avoir accueilli entre trois et cinq visites de ce type au cours de la dernière législature. Enfin, les parlements/chambres ont été interrogés sur le caractère de ces rencontres. Les répondants avaient la possibilité de choisir une ou plusieurs des cinq options prédéfinies. Le choix le plus fréquent a été « Participation aux réunions de la Commission des affaires européennes » (choisi par 23 parlements/chambres), suivi par « Participation aux réunions

des commissions sectorielles » et « Rencontres avec le président du parlement/de la chambre », tous deux choisis par 20 répondants.

Enfin, les parlements/chambres ont été invités à faire part de leurs attentes à l'égard de la nouvelle Commission européenne en termes de coopération avec les parlements nationaux. À cette question, 16 parlements/chambres ont fourni des réponses variées. La majorité d'entre eux ont mis en avant des attentes en faveur d'un dialogue plus étroit et constructif, notamment par le biais d'un accroissement des rencontres en présentiel.

Dans la seconde partie du premier chapitre (questions 21 à 26), plusieurs questions ont été posées concernant l'[agenda stratégique 2024-2029](#) (tel qu'adopté par le Conseil européen en octobre 2023).

On a d'abord demandé aux parlements/chambres si l'agenda stratégique avait fait l'objet d'un débat ; 17 ont répondu par l'affirmative. Lorsqu'il leur a été demandé quel avait été le résultat de ce débat, 15 des 17 répondants ont fourni des descriptions détaillées fondées sur les procédures en vigueur dans leur parlement/chambre. Il a également été demandé aux parlements/chambres s'ils trouvaient que les orientations politiques de la Commission étaient complémentaires de l'agenda stratégique. À cette question, 28 sur 36 ont répondu qu'ils n'avaient pas d'opinion ; parmi ceux qui avaient formulé une opinion, cinq ont répondu oui, seule l'*Assembleia da República* portugaise a répondu non.

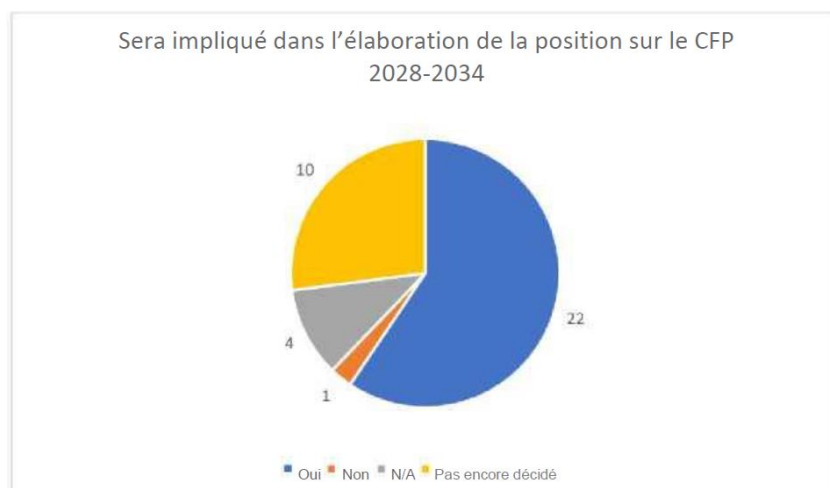
Il a ensuite été également demandé aux parlements/chambres si la Commission et le Conseil devaient organiser un débat avec les parlements nationaux sur les priorités du programme de travail de la Commission et de l'agenda stratégique du Conseil et, dans l'affirmative, sous quelle forme. Vingt-trois parlements/chambres ont répondu qu'ils pensaient qu'un tel débat devrait avoir lieu. Dix-neuf parlements/chambres se sont prononcés en faveur de la tenue d'un tel débat dans le cadre de la COSAC, et 18 ont soutenu l'organisation de ces discussions lors de visites individuelles dans les parlements/chambres nationaux.

Chapitre 2 : Cadre financier pluriannuel

Dans le deuxième chapitre, les parlements/chambres ont répondu à des questions concernant la manière dont ils se préparent à examiner le prochain cadre financier pluriannuel (CFP) 2028-2034.

La première question posée dans ce chapitre était de savoir si les parlements/chambres avaient été impliqués dans l'élaboration de la position de leur gouvernement sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027. Vingt-sept sur 37 ont répondu par l'affirmative. Il leur a ensuite été demandé de quelle manière ils avaient été impliqués. Les répondants pouvaient choisir une ou plusieurs des sept options prédéfinies. Sur les 27 qui ont répondu à cette question, 21 ont indiqué que la question avait été débattue lors des sessions de la Commission des affaires européennes de leur parlement/chambre. Huit parlements/chambre ont répondu qu'ils avaient été impliqués dans la préparation d'un avis destiné au gouvernement.

Il a ensuite été demandé aux parlements/chambres s'ils participeraient à l'élaboration de la position de leur gouvernement sur le CFP 2028-2034. Vingt-deux ont répondu par l'affirmative, un a répondu par la négative et dix autres ont répondu que la question n'était pas encore tranchée. Les parlements et les chambres ont ensuite été interrogés sur la manière dont ils seraient impliqués. Sur les 23 qui ont répondu à cette question, 17 ont indiqué qu'ils seraient impliqués par le biais de leur Commission des affaires européennes, un nombre un peu moins important mentionnant d'autres commissions, et 10 ont répondu que la position du gouvernement serait débattue en séance plénière.



Pour explorer plus avant l'engagement parlementaire dans le CFP, il a été demandé aux parlements/chambres s'ils avaient organisé un débat ou une conférence sur les CFP précédents avec la participation d'experts, d'universitaires, de partenaires sociaux ou de membres du gouvernement. Dix-sept parlements/chambres ont répondu qu'ils l'avaient fait et huit ont répondu qu'ils prévoyaient de le faire pour le prochain CFP. Il leur a également été demandé s'ils avaient discuté d'éventuels changements dans la structure du CFP. Onze parlements/chambres ont répondu qu'ils l'avaient fait. Neuf d'entre eux ont indiqué que de telles discussions avaient eu lieu au sein de leur Commission des affaires européennes. Enfin, il a également été demandé aux parlements/chambres si leur Commission des affaires européennes serait l'organe chargé de formuler l'avis du parlement/chambre sur le prochain CFP, une question à laquelle 19 ont répondu par l'affirmative.

Chapitre 3 : Vers un renforcement de l'effort collectif de l'UE pour améliorer la cyber-résilience et lutter contre la désinformation

Le troisième chapitre aborde la question de la cyber-résilience, en particulier en ce qui concerne la désinformation. Plusieurs questions visant à recueillir les bonnes pratiques ont permis d'examiner la manière dont les parlements/chambres se sont engagés vis-à-vis de la législation européenne dans ce domaine, ainsi que de mettre en lumière les mesures mises en œuvre au niveau de l'administration.

Les premières questions (questions 36 à 41) portaient sur la manière dont ces questions avaient été abordées au niveau des commissions. Cela a révélé que la plupart des parlements/chambres n'avaient pas de commission spéciale chargée de la cyber-résilience et de la désinformation (à l'exception des *Cortes Generales* espagnoles et du Parlement européen), mais que, dans la plupart des cas, ces questions étaient traitées par une autre commission sectorielle ; 30 des répondants ont indiqué que c'était le cas. Il a également été demandé aux parlements/chambres d'indiquer certains sujets principaux, en choisissant un ou plusieurs parmi une liste d'alternatives prédéfinies, qui avaient fait l'objet de débats au sein de la ou des commissions compétentes. Vingt-neuf parlements/chambres ont répondu, dont 27 ont indiqué « cybersécurité et résilience face aux cyberattaques », ce qui en fait l'alternative la plus désignée de la liste. Une question a ensuite été posée sur la façon dont les commissions traitant de la cyber-résilience et de la désinformation interagissaient avec leurs gouvernements respectifs. Là encore, les répondants pouvaient choisir une ou plusieurs options parmi un ensemble de réponses prédéfinies. L'option la plus fréquemment retenue (huit fois) était la suivante : « Présentation des positions du gouvernement sur des propositions législatives européennes spécifiques par un représentant du gouvernement lors d'une séance de la commission ». Les parlements/chambres ont également été invités à indiquer de la même manière le résultat des réunions

des commissions ; la réponse la plus fréquemment donnée (cinq répondants) était que le résultat était un avis non contraignant pour le gouvernement.

À la suite de ces questions, il a été demandé aux parlements/chambres s'ils avaient discuté du Plan d'action contre la désinformation ([Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 5 décembre 2018, JOIN\(2018\) 36 final](#)). Une légère minorité (16 sur 36) a répondu avoir discuté de ce Plan d'action contre la désinformation. Pour aller plus loin, il leur a ensuite été demandé d'indiquer dans quel domaine ils estimaient qu'il conviendrait d'envisager une coopération renforcée entre les parlements/chambres, en pouvant de nouveau choisir une ou plusieurs options parmi les quatre proposées. L'option la plus fréquemment choisie a été de « renforcer les réponses coordonnées et conjointes à la désinformation »

De même, il a été demandé aux parlements/chambres s'ils avaient examiné le règlement sur les services numériques ([Règlement \(UE\) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE \(règlement sur les services numériques\)](#)). La grande majorité (27 sur 36) a répondu positivement. Il leur a également été demandé d'indiquer le résultat du processus d'examen. Huit ont indiqué avoir adopté un avis dans le cadre du dialogue politique. En outre, il a été demandé aux parlements/chambres d'évaluer la manière dont le DSA aborde les menaces liées à la désinformation. Six d'entre eux ont estimé que le DSA était suffisant à cet égard, tandis que trois ont déclaré qu'ils le jugeaient insuffisant. La plupart des répondants (22) n'ont pas exprimé d'opinion à ce sujet.

Ensuite, il a également été demandé aux parlements/chambres s'ils estimaient nécessaire une meilleure coordination et interaction des politiques des États membres en matière de désinformation au niveau de l'UE. Sur les 18 parlements/chambres qui ont répondu à cette question, 13 ont indiqué qu'une plus grande coordination était nécessaire, mais pas une harmonisation complète.

L'avant-dernière question concernait les mesures prises au sein de l'administration des parlements/chambres pour renforcer la cyber-résilience. Trente parlements/chambres ont fourni des réponses, faisant état de diverses mesures prises à cet égard. De même, la dernière question invitait les parlements/chambres à fournir toute information complémentaire ou exemple de bonne pratique dans la lutte contre la désinformation. Dix parlements/chambres ont choisi de le faire.

CHAPITRE 1

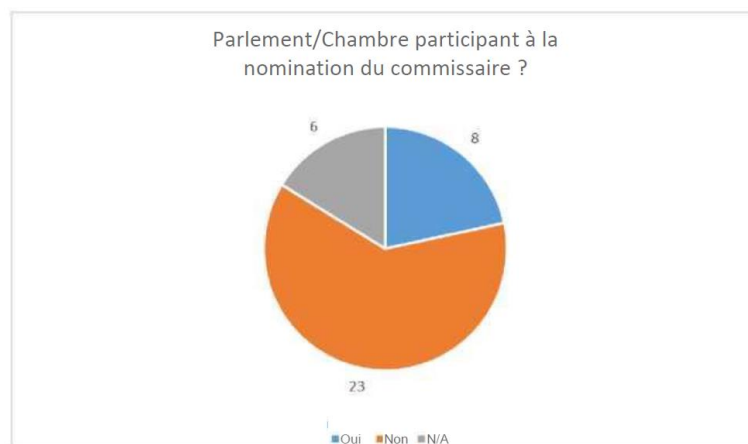
L'AGENDA DE LA COMMISSION EUROPÉENNE ET DU PARLEMENT EUROPÉEN DANS LE NOUVEAU CYCLE INSTITUTIONNEL. L'AGENDA STRATÉGIQUE DE L'UE

LE PREMIER CHAPITRE DU 43^e RAPPORT SEMESTRIEL explore les meilleures pratiques et évalue les ressources dont disposent les parlements pour s'attaquer aux priorités énoncées dans les [Orientations politiques](#) pour la prochaine Commission européenne 2024-2029 et [l'agenda stratégique 2024-2029](#) (tel qu'il a été adopté par le Conseil européen en octobre 2023).

L'agenda de la Commission européenne et du Parlement européen dans le nouveau cycle institutionnel

La première partie de ce chapitre concerne l'agenda de la Commission européenne et du Parlement européen dans le nouveau cycle institutionnel, tandis que la seconde partie se réfère à l'agenda stratégique de l'UE.

1. Dans la première série de questions, il a été demandé aux parlements/chambres s'ils étaient impliqués ou non dans le processus de nomination du commissaire européen de leur pays pour le mandat 2024-2029. Les 37 parlements/chambres ont répondu à la première question. Huit parlements/chambres ont répondu qu'ils étaient impliqués dans le processus de nomination du commissaire européen : les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, le *Hrvatski sabor* croate, la *Poslanecká sněmovna* tchèque, le *Seimas* lituanien, le *Sejm* polonais, la *Camera Deputaților* roumaine, le *Senat* roumain et le *Državni zbor* slovène. Vingt-trois parlements/chambres ont répondu qu'ils n'étaient pas impliqués dans ce processus. Six parlements/chambres ont déclaré que cette question était sans objet : le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, le *Riigikogu* estonien, l'*Assemblée nationale* française, le *Bundestag* allemand, le *Országgyűlés* hongrois et le Parlement européen.



2. Il a ensuite été demandé aux huit parlements/chambres qui avaient répondu positivement à la première question à quel niveau ils étaient impliqués dans ce processus.

Cinq parlements/chambres ont répondu que la nomination du commissaire européen était discutée au niveau de leur Commission des affaires européennes : le *Hrvatski sabor* croate, la *Poslanecká sněmovna* tchèque, le *Seimas* lituanien, le *Sejm* polonais et le *Državni zbor* slovène. Le *Seimas* lituanien a en outre combiné cela avec un débat en séance plénière. En Roumanie, le sujet a été discuté lors d'une réunion conjointe des Commissions des affaires européennes et des affaires étrangères des deux chambres, la *Camera Deputaților* et le *Senat*. Au sein du *Nationalrat* autrichien, la Commission principale a été impliquée dans la nomination du commissaire désigné.

3. En ce qui concerne la forme de l'implication parlementaire dans le processus de nomination du commissaire européen, seul le *Seimas* lituanien a indiqué que cela nécessitait son approbation, qui a été obtenue par une résolution plénière.

Le Parlement autrichien a précisé que le gouvernement fédéral devait parvenir à un accord avec la Commission principale du *Nationalrat* avant d'adopter la proposition de membre autrichien de la Commission européenne à l'UE. Six parlements/chambres ont indiqué qu'ils avaient émis des avis non contraignants sur la nomination : le *Hrvatski sabor* croate, le *Poslanecká sněmovna* tchèque, le *Sejm* polonais, la *Camera Deputaților* roumaine, le *Senat* roumain et le *Državni zbor* slovène. Le *Vouli ton Ellinon* grec a indiqué que sa Commission des affaires européennes pouvait demander une audition du candidat du gouvernement au poste de commissaire européen, qui n'est pas contraignante pour le gouvernement.

4. Il a ensuite été demandé aux parlements/chambres si le candidat commissaire avait participé à la procédure de nomination en présentant sa candidature et son programme devant le parlement/chambre. Trente-quatre parlements/chambres ont répondu à cette question, tandis que trois - le *Senát* tchèque, le *Riigikogu* estonien et l'*Eduskunta* finlandais - n'ont pas fourni de réponse à cette question.

Dix parlements/chambres ont expliqué que les commissaires désignés étaient présents à ces réunions : les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, le *Hrvatski sabor* croate, la *Poslanecká sněmovna* tchèque, le *Seimas* lituanien, la *Chambre des Députés* luxembourgeoise, le *Sejm* polonais, la *Camera Deputaților* roumaine, le *Senat* roumain, le *Državni zbor* slovène et le Parlement européen. Sept ont répondu que leur candidature avait été présentée par un représentant du gouvernement : le *Narodno sabranie* bulgare, la *Tweede Kamer* néerlandaise, la *Camera dei Deputati* et le *Senato della Repubblica* italiens, la *Saeima* lettone, la *Národná rada* slovaque et les *Cortes Generales* espagnoles. Dix-sept parlements/chambres ont indiqué que cette question était sans objet.

5. À la question de savoir si les parlements/chambres ont participé à l'élaboration de la contribution de leur gouvernement aux priorités de la Commission européenne pour la nouvelle législature (2024-2029), huit parlements/chambres ont répondu par l'affirmative : le *Narodno sabranie* bulgare, la *Tweede Kamer* néerlandaise, le *Riigikogu* estonien, l'*Eduskunta* finlandais, le *Bundestag* allemand, le *Senato della Repubblica* italien, la *Saeima* lettone et le *Seimas* lituanien. La majorité des répondants, 28 sur 36, ont répondu par la négative. Seul le Parlement européen n'a pas répondu à cette question.

6. En guise de suivi, il a été demandé aux huit parlements/chambres qui avaient répondu positivement à la question précédente à quel niveau ils avaient été impliqués dans l'élaboration de la contribution de leur gouvernement aux priorités de la Commission européenne pour la nouvelle législature.

Sept parlements/chambres en ont discuté au sein de leur Commission des affaires européennes : la *Tweede Kamer* néerlandaise, le *Riigikogu* estonien, l'*Eduskunta* finlandais, le *Bundestag* allemand, le *Senato della Repubblica* italien, la *Saeima* lettone et le *Seimas* lituanien. Trois d'entre eux, la *Tweede Kamer* néerlandaise, l'*Eduskunta* finlandais et le *Senato della Repubblica* italien, ont combiné cela avec un débat en séance plénière. Le *Seimas* lituanien en a discuté à la fois au sein de sa Commission des affaires européennes et de sa Commission des affaires étrangères. L'*Eduskunta* finlandais est le seul parlement/chambre à avoir sélectionné toutes les options possibles pour cette réponse : débat en séance plénière, Commission des affaires européennes, Commission des affaires étrangères et autre(s) commission(s) sectorielle(s).

7. En précisant la forme d'implication dans l'élaboration de la contribution de leur gouvernement aux priorités de la Commission européenne pour la nouvelle législature, trois parlements/chambres, le *Riigikogu* estonien, la *Saeima* lettone et le *Seimas* lituanien, ont mentionné l'adoption d'un avis

contraignant au niveau de leur commission. Deux parlements/chambres, la *Tweede Kamer* néerlandaise et le *Senato della Repubblica* italien, ont mentionné un avis non contraignant adopté par le parlement/chambre.

Cinq parlements/chambres ont spécifié des formes différentes d'implication dans ce processus.

Le *Senato della Repubblica* italien a noté qu'avant chaque réunion du Conseil européen, l'assemblée plénière du Sénat adoptait une résolution fixant les principes et les lignes directrices qui devaient s'appliquer à la politique italienne en ce qui concerne les travaux préparatoires des institutions européennes.

La *Saiema* lettone a expliqué que, conformément à son règlement intérieur, elle devait assurer sa participation aux affaires de l'Union européenne par l'intermédiaire de la Commission des affaires européennes, sauf décision contraire de sa part.

Le *Bundestag* allemand a indiqué qu'il était impliqué par le biais d'un débat au sein de la Commission des affaires européennes ; le *Narodno sabranie* bulgare a mentionné des contacts informels, et l'*Eduskunta* finlandais a précisé que l'avis du parlement constituait un mandat politique pour le gouvernement.

Vingt-huit parlements/chambres n'ont pas répondu à cette question.

8. Dans la question suivante, les parlements/chambres ont été invités à exposer les moyens possibles par lesquels les Parlements nationaux pourraient mieux contribuer à la définition de l'orientation stratégique de l'UE dans le contexte du nouvel agenda 2024-2029 de la Commission européenne.

- La série de propositions la plus importante et la plus fréquente mentionnée par les répondants était celle qui visait à accroître le rôle des Parlements nationaux dans le processus législatif de l'UE pendant les consultations et les phases préparatoires. Ce type d'engagement précoce permettrait aux Parlements nationaux de contribuer à façonner le programme de travail et les propositions législatives de la Commission européenne, et de garantir la mise en œuvre des priorités nationales. Ces idées ont été mentionnées par le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens, le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, le *Sénat* français, la *Chambre des Députés* luxembourgeoise, le *Sejm* polonais et la *Národná rada* slovaque.
- Des parlements/chambres comme le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens, le *Senato della Repubblica* italien et la *Kamra tad-Deputati* maltaise ont appelé à un dialogue structuré et régulier entre les parlements nationaux et la Commission européenne, qui pourrait inclure des réunions avec les commissaires, des visites de membres de la Commission européenne auprès des parlements nationaux ainsi que des délégations des parlements nationaux auprès de la Commission européenne, des présentations régulières de la Commission européenne aux représentants permanents des parlements nationaux à Bruxelles, ou encore des consultations entre la Commission européenne et les parlements nationaux concernant l'identification précoce des tendances et des problématiques.
- Le *Vouli ton Ellinon* grec a également mentionné la promotion de nouvelles consultations entre les gouvernements nationaux.
- La *Chambre des Députés* luxembourgeoise a souligné que les parlements nationaux devraient être impliqués dans les consultations avant que la Commission européenne ne finalise ses orientations politiques ou ses propositions législatives, et pas seulement après qu'elles ont été rendues publiques.
- Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont également mentionné le rôle actif des parlements nationaux dans le domaine du contrôle de la subsidiarité, qui pourrait inclure la soumission de propositions de nouvelles législations ou d'amendements aux lois existantes, par ex. par le biais du mécanisme de la carte verte ou l'analyse par les parlements nationaux

des orientations politiques de la Commission européenne et des programmes de travail de la Commission européenne, ainsi que l'adoption éventuelle d'un avis concernant les priorités et les initiatives du programme.

- Le *Seimas* lituanien a ajouté que les parlements nationaux pouvaient améliorer leur contribution en renforçant la coopération interparlementaire, en s'engageant activement à un stade précoce du processus législatifs de l'UE et en assurant un contrôle opportun des propositions de la Commission afin de définir efficacement l'orientation stratégique de l'UE.
- En outre, la *Národná rada* slovaque a plaidé pour une approche plus proactive de la part des parlements nationaux et a fait valoir que les parlements/chambres devraient se coordonner avec leurs gouvernements nationaux pour fixer des priorités clés pour la politique de l'UE et communiquer ces priorités de manière efficace aux citoyens et aux institutions de l'UE. Une coordination étroite entre les parlements nationaux et leurs gouvernements respectifs est essentielle pour garantir que les priorités nationales sont reflétées dans les politiques de l'UE, tandis que l'établissement d'un consensus entre les partis sur les priorités clés de l'UE peut renforcer la voix des parlements nationaux et accroître leur influence sur l'agenda de l'UE.
- Le *Senato della Repubblica* italien a souligné que la participation concrète et constructive des parlements nationaux au processus d'intégration européenne, avec le Parlement européen et la Commission européenne dans un esprit de coopération et de dialogue, contribue au bon fonctionnement de l'UE.
- Parmi les réponses fournies, l'accent a également été mis sur le renforcement de la coopération interparlementaire par le biais des formats existants, tels que les réunions de la COSAC (mentionnées par le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens, le *Sénat* français, le *Senato della Repubblica* italien et la *Kamra tad-Deputati* maltaise). Ces réunions peuvent faciliter les échanges réguliers sur la politique de l'UE et les initiatives législatives, permettant aux parlements nationaux d'aligner leurs positions et de contribuer plus efficacement à l'agenda de l'UE. En outre, le *Bundesrat* allemand a déclaré que cela pourrait également inclure d'inviter la Commission à la réunion de la COSAC avant la finalisation et la publication de l'ordre du jour et de consulter la Commission dans le cadre de la COSAC à la moitié du cycle institutionnel afin de procéder à une évaluation de mi-parcours.
- L'*Assembleia da República* portugaise et la *Národná rada* slovaque ont également souligné le rôle de leurs Commissions des affaires européennes, qui devraient examiner le programme de travail de la Commission européenne et en évaluer l'impact sur leurs intérêts nationaux.
- La *Camera Deputaţilor* roumaine et le *Senat* roumain ont fait valoir que les parlements nationaux devraient jouer un rôle plus important dans la supervision des activités de leurs représentants nationaux au Conseil européen, en veillant à ce que leurs actions s'alignent sur les priorités nationales.
- Le *Senát* tchèque a déclaré que cette question nécessiterait une consultation plus structurée sur la base d'un livre blanc ou d'un document similaire.
- Certains parlements/chambres n'ont pas encore d'opinion à partager sur ce sujet (*Poslanecká sněmovna* tchèque, *Bundestag* allemand et *Državni svet* slovène).

9. En ce qui concerne la question de savoir si les parlements/chambres ont débattu des Orientations politiques pour la Commission européenne 2024-2029, 13 sur 37 ont répondu qu'ils l'avaient fait (*Kamer van volksvertegenwoordigers/Chambre des représentants* belge, *Senaat/Sénat* belge, *Narodno sabranie* bulgare, *Hrvatski sabor* croate, *Poslanecká sněmovna* tchèque, *Folketing* danois, *Assemblée nationale* française, *Bundestag* allemand, *Saeima* lettone, *Seimas* lituanien, *Národná rada* slovaque, *Riksdag* suédois et Parlement européen).

10. Les 13 parlements/chambres ayant répondu positivement ont ensuite été interrogés sur le niveau auquel le débat avait eu lieu.

Neuf répondants ont indiqué qu'ils discutaient des Orientations politiques au sein de leur Commission des affaires européennes. Le *Narodno sabranie* bulgare en a débattu à la fois au sein de sa

Commission des affaires européennes et au niveau plénier, tandis que le Parlement européen l'a examiné lors d'un débat en séance plénière.

Le *Bundestag* allemand et le *Seimas* lituanien en ont discuté à la fois dans le cadre des affaires européennes et dans d'autres commissions.

Certains parlements/chambres ont partagé des informations complémentaires sur cette question.

- La *Kamer van volksvertegenwoordigers/Chambre des représentants* belge a indiqué que le sujet a été discuté lors de la LXXIe COSAC, qui s'est tenue à Bruxelles en mars 2024.
- L'*Eduskunta* finlandais a ajouté que la Commission principale débattrait et donnerait son avis sur le programme de travail de la Commission pour 2025 sur la base d'un rapport du gouvernement.
- La *Národná rada* slovaque a rappelé que le 12 décembre 2024, elle a organisé une conférence publique intitulée « La nouvelle Commission européenne : risques, défis et opportunités ». Cette conférence a analysé les orientations politiques et les priorités de la nouvelle Commission européenne 2024-2029.
- Le *Riksdag* suédois a précisé que les Orientations politiques avaient été discutées à plusieurs reprises au sein de sa Commission des affaires européennes, notamment dans le cadre des consultations du gouvernement avec cette Commission sur le programme de travail de la Commission, et avant l'approbation de la Commission dans son ensemble.

11. Les parlements/chambres ont également été invités à indiquer s'ils avaient l'intention de tenir compte de ces Orientations politiques dans leurs propres activités. Trente-six des 37 parlements/chambres ont répondu à cette question ; seul le *Riksdag* suédois n'a pas fourni de réponse.

Vingt-cinq parlements/chambres ont déclaré qu'ils tiendraient compte des Orientations politiques de la Commission européenne pour 2024-2029 dans leurs activités. Six parlements/chambres ont répondu qu'ils ne le feraient pas : la *Poslanecká sněmovna* et le *Senát* tchèques, le *Sejm* polonais, la *Camera Deputaților* roumaine, le *Senat* roumain et le *Državni svet* slovène. Cinq répondants ont indiqué que la question était sans objet : les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, le *Hrvatski sabor* croate, l'*Eduskunta* finlandais, le *Országgyűlés* hongrois et la *Kamra tad-Deputati* maltaise.

12. Les 25 parlements/chambres ayant répondu positivement à la question précédente ont ensuite été interrogés sur la manière dont ils prendraient en compte les Orientations politiques.

Dix-huit parlements/chambres ont indiqué qu'ils organiseraient des réunions avec des commissaires ou des représentants de la Commission européenne. Dix-sept parlements/chambres ont indiqué qu'ils organiseraient des débats au niveau de leurs commissions. Cinq parlements/chambres (l'*Assemblée nationale* française, le *Sénat* français, la *Camera dei Deputati* italienne, la *Národná rada* slovaque et le Parlement européen) ont répondu qu'ils émettraient une résolution ou un avis exprimant leur opinion concernant les Orientations politiques. Deux répondants, la *Camera dei Deputati* italienne et l'*Assembleia da República* portugaise, ont indiqué que les Orientations politiques seraient prises en compte dans le cadre d'un partenariat avec les rapporteurs et corapporteurs des propositions législatives concernées au sein du Parlement européen.

Six parlements/chambres ont indiqué qu'ils prendraient en compte les Orientations politiques de la prochaine Commission européenne 2024-2029 dans leurs activités d'une manière différente :

- Le *Folketing* danois a noté que les commissions parlementaires compétentes assureraient le suivi des engagements pris par la Commission européenne dans ses Orientations politiques.
- La *Eerste Kamer* néerlandaise a indiqué que sa Commission des affaires européennes avait pris en compte les Orientations politiques dans le cadre de sa visite de travail annuelle aux

institutions européennes à Bruxelles, où ces Orientations avaient pu être discutées lors de réunions avec des commissaires européens ou des représentants de la Commission européenne.

- La *Tweede Kamer* néerlandaise et le *Seimas* lituanien ont répondu qu'ils avaient organisé des débats en séance plénière sur l'état de l'Union européenne incluant les Orientations politiques.
- Le *Državni zbor* slovène a indiqué qu'il avait pris en compte les Orientations politiques en tant que document clé sur lequel repose sa déclaration sur le fonctionnement de la Slovénie au sein des institutions de l'UE de janvier 2025 à juin 2026.
- Les *Cortes Generales* espagnoles ont répondu qu'aucun débat sur les Orientations politiques n'était prévu, mais que leur Commission mixte pour les affaires européennes avait l'intention d'utiliser les Orientations politiques de la Commission pour identifier les futurs projets d'actes législatifs pour les contrôles de subsidiarité au titre du protocole 2 du traité de Lisbonne.

13. Il a ensuite été demandé aux parlements/chambres s'ils avaient des attentes spécifiques vis-à-vis de la nouvelle Commission européenne en ce qui concerne le renforcement de l'implication des parlements nationaux dans le processus décisionnel de l'UE. Une majorité composée de 15 parlements/chambres a répondu qu'elle n'avait pas d'opinion sur cette question.

Treize parlements/chambres ont répondu qu'ils avaient des attentes spécifiques : les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, le *Folketing* danois, la *Tweede Kamer* néerlandaise, la *Eerste Kamer* néerlandaise, le *Sénat* français, le *Bundesrat* allemand, la *Camera dei Deputati* italienne, le *Senato della Repubblica* italien, la *Saeima* lettone, le *Seimas* lituanien, le *Sejm* polonais, le *Senat* polonais et le Parlement européen.

La *Poslanecká sněmovna* tchèque, la *Chambre des Députés* luxembourgeoise et l'*Assemblée da República* portugaise ont répondu qu'elles n'avaient pas d'attentes particulières, tandis que quatre parlements/chambres (le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, l'*Assemblée nationale* française, le *Vouli ton Ellinon* grec et la *Národná rada* slovaque) ont indiqué que la question était sans objet. Le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote a précisé que cela était dû au fait que la question n'avait pas été examinée.

Seuls les *Houses of the Oireachtas* irlandaises et le *Riksdag* suédois n'ont pas répondu à cette question.

14. Dans la question suivante, les parlements/chambres ont été invités à choisir parmi une liste de quatre séries de mesures possibles pour renforcer l'implication des parlements nationaux dans le processus de prise de décision, plusieurs réponses étant possibles. Cette question a reçu une réponse de 29 parlements/chambres : La *Kamer van volksvertegenwoordigers/Chambre des représentants* belge, *Senaat/Sénat* belge, l'*Eduskunta* finlandais, les *Houses of the Oireachtas* irlandaises, le *Državni zbor* slovène, le *Državni svet* slovène, les *Cortes Generales* espagnoles et le *Riksdag* suédois n'ont pas répondu à la question.

Les mesures « Meilleure communication sur les propositions législatives » et « Renforcement du rôle du contrôle parlementaire sur la législation de l'UE » ont été les options les plus populaires, chacune d'entre elles ayant été choisie par 23 des 29 parlements/chambres ayant répondu à cette question.

L'option « Consultation plus précoce des parlements nationaux » a été choisie par 19 parlements/chambres.

La mesure suggérant une « Plus grande implication dans la mise en œuvre de la législation de l'UE » a été sélectionnée par huit parlements/chambres : le *Narodno sabranie* bulgare, l'*Assemblée nationale* française, le *Sénat* français, la *Camera dei Deputati* italienne, la *Tweede Kamer* néerlandaise, l'*Assemblée da República* portugaise, la *Národná rada* slovaque et le Parlement européen.

Une grande majorité des répondants ont choisi deux ou trois mesures de la liste restreinte ; seuls cinq parlements/chambres ont sélectionné les quatre options : l'*Assemblée nationale* française, le *Sénat* français, la *Camera dei Deputati* italienne, la *Tweede Kamer* néerlandaise et le Parlement européen.

Sept parlements/chambres ont utilisé l'option « Autre » pour indiquer des commentaires supplémentaires et leurs propres propositions pour renforcer l'implication des parlements nationaux dans le processus décisionnel.

- Le *Sénat* français a appelé à des consultations plus étroites avec les parlements nationaux lors de la préparation du programme de travail annuel de la Commission et des propositions législatives concrètes.
- La *Tweede Kamer* néerlandaise a appelé à un recours accru aux rapporteurs sur des sujets cruciaux pour l'UE, tandis que le Parlement européen a noté le potentiel d'outils de coopération plus novateurs et plus solides, y compris un échange et un dialogue plus intensifs avec les familles et les groupes politiques européens.
- Le *Senato della Repubblica* italien a fait valoir que les [conclusions et propositions faites par le groupe de travail de la COSAC sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne](#), lors de la présidence française de 2022, devraient être mieux prises en compte.
- L'*Assembleia da República* portugaise a noté que sa Commission des affaires européennes a proposé d'organiser une initiative intitulée « L'Europe au Parlement », qui vise à créer un forum de discussion sur les affaires européennes impliquant les parlementaires, la société civile, le secteur des affaires et les citoyens.
- La *Camera Deputaţilor* roumaine a indiqué qu'elle avait opté ces dernières années pour un dialogue politique informel renforcé, comme le prévoit le protocole n° 1 du TUE.
- La *Národná rada* slovaque a demandé à la Commission européenne d'améliorer son approche des cartes vertes (propositions d'initiatives législatives) soumises par les parlements nationaux afin de renforcer la légitimité démocratique au sein de l'UE.

15. Dans le cadre d'une question complémentaire, les parlements/chambres ont été interrogés sur la forme que pourrait prendre cette participation accrue, en choisissant parmi cinq options possibles, plusieurs réponses étant envisageables. 28 parlements/chambres ont répondu à cette question comme pour la question précédente, à l'exception du Parlement européen.

L'option « Échange de vues régulier avec les commissaires européens lors des réunions de la COSAC et d'autres conférences interparlementaires telles que la Conférence interparlementaire pour la politique étrangère et de sécurité commune et la politique de sécurité et de défense commune (CIP PESC/PSDC), la Conférence interparlementaire sur la stabilité, la coordination économique et la gouvernance dans l'UE (CIP SCEG), le Groupe de contrôle parlementaire conjoint sur Europol (GCPC Europol) » a été choisie par 22 parlements/chambres.

Vingt-et-un parlements/chambres ont choisi l'option « Meilleure prise en compte des avis des parlements nationaux dans le processus législatif de l'UE ».

L'option « Présentation des principales propositions législatives de la Commission européenne par les commissaires européens aux parlements nationaux, par le biais de réunions en personne » a été choisie par 20 parlements/chambres, tandis que la version « Réunions en ligne » de cette option n'a été choisie que par 14 parlements/chambres.

Enfin, l'option « Présentation régulière du programme de travail de la Commission par les commissaires européens dans les parlements nationaux » a été choisie par 19 parlements/chambres.

Huit parlements/chambres ont choisi les cinq options disponibles indiquées ci-dessus : le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens, le *Hrvatski sabor* croate, la *Tweede Kamer* néerlandaise, le *Sénat* français,

le *Vouli ton Ellinon* grec, la *Camera dei Deputati* italienne, l'*Assembleia da República* portugaise et le *Senat* roumain.

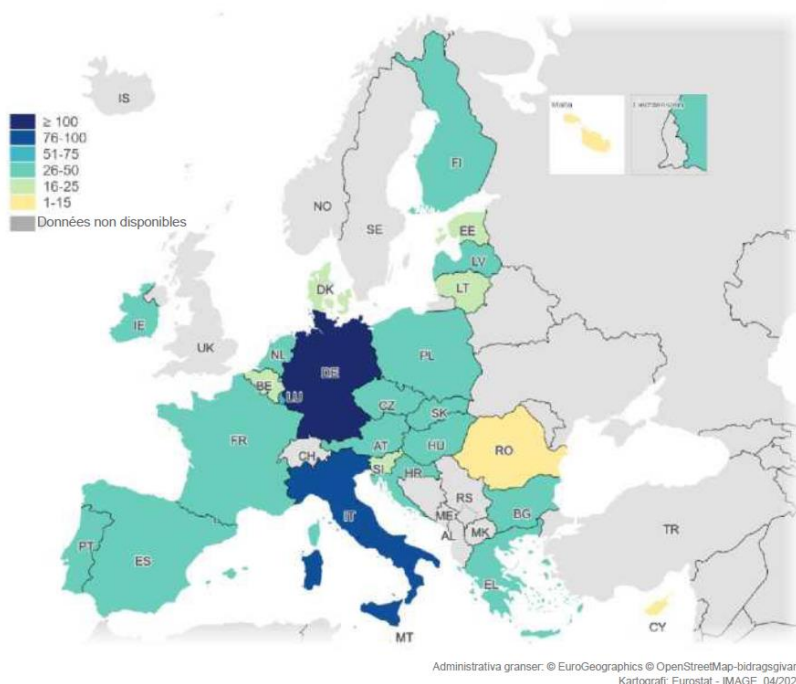
En outre, 11 parlements/chambres ont utilisé l'option « Autre » pour fournir des commentaires supplémentaires et indiquer d'autres formes possibles pour renforcer l'implication des parlements nationaux dans le processus décisionnel de l'UE. Un grand nombre de ces réponses ont souligné la nécessité d'un dialogue plus étroit et intensifié entre la Commission européenne et les parlements nationaux.

- En ce qui concerne les mécanismes formels d'implication des parlements nationaux prévus dans le traité de l'UE (TUE), le *Sénat* français a formulé une recommandation visant à prolonger la période d'examen et à abaisser le seuil du nombre de parlements/chambres nécessaire pour déclencher une action de la Commission, dans le cadre du contrôle de la subsidiarité prévu par le protocole n° 2 du TUE.
- Le *Seimas* lituanien a exprimé le souhait d'une participation accrue au dialogue politique avec la Commission européenne, tandis que la *Saeima* lettone a demandé que les représentants de la Commission présentent le programme de travail annuel de cette Commission et les principales propositions législatives aux parlements nationaux.
- Cet appel à un dialogue plus étroit a été repris par le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens, demandant que les parlements nationaux soient impliqués le plus tôt possible dans le processus législatif de l'UE, idéalement au cours de la phase de consultation. Ils ont également appelé la Commission européenne à répondre plus rapidement et de manière plus substantielle aux avis motivés des parlements nationaux, car ses réponses sont parfois retardées de plusieurs mois et rédigées dans un style strictement formel, ce qui empêche un échange politique vivant et plus approfondi sur les propositions législatives.
- La *Eerste Kamer* néerlandaise a également noté que la qualité des réponses de la Commission européenne en matière de dialogue politique laissait parfois à désirer, certaines questions ou remarques n'étant pas abordées.
- Le *Folketing* danois a indiqué le potentiel des discussions informelles avec les commissaires au niveau des commissions comme un mécanisme possible pour renforcer le rôle des parlements nationaux, tandis que le *Senat* polonais a également noté la valeur des contacts informels.
- La *Chambre des Députés* luxembourgeoise a pour sa part appelé à une meilleure communication entre les parlements nationaux et les ministères.
- Le *Senato della Repubblica* italien a appelé la COSAC à discuter et à adopter des positions communes sur les propositions législatives et non législatives de l'UE, tandis que la *Národná rada* slovaque a appelé les commissaires à participer activement aux conférences interparlementaires, en particulier à la COSAC, dans le cadre d'un véritable engagement en faveur de la transparence et de la responsabilité démocratique et pour permettre des échanges plus directs et plus significatifs sur les questions législatives et politiques clés.

16. Il a été demandé aux parlements/chambres combien de fois environ les commissaires européens leur avaient rendu visite depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en décembre 2009.

Trente-cinq parlements/chambres ont répondu ; ni le *Riksdag* suédois ni le *Državni svet* slovène n'ont fourni de réponse. Le nombre de visites est indiqué sur la carte ci-dessous.

Visites des commissaires auprès des parlements/chambres depuis 2009
 Dans les systèmes bicaméraux, c'est la chambre ayant reçu le plus grand nombre de visites qui est indiquée.



Sept parlements/chambres (le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, la *Eerste Kamer* néerlandaise, l'*Assemblée nationale* française, la *Kamra tad-Deputati* maltaise, le *Senat* polonais, la *Camera Deputaților* roumaine et le *Senat* roumain) ont reçu entre une et quinze visites.

- Huit parlements/chambres ont accueilli des commissaires entre 16 et 25 fois (la *Kamer van volksvertegenwoordigers/Chambre des représentants* belge, le *Senaat/Sénat* belge, le *Senát* tchèque, le *Folketing* danois, le *Riigikogu* estonien, le *Bundesrat* allemand, le *Seimas* lituanien et le *Državni zbor* slovène).
- Seize parlements/chambres ont reçu entre 26 et 50 visites depuis décembre 2009. La *Saeima* lettone a noté que cela n'incluait pas les visites effectuées pendant la présidence du Conseil de l'UE ou d'autres visites structurelles.
- Seule la *Chambre des Députés* luxembourgeoise a reçu la visite de commissaires entre 51 et 75 fois, tandis que seule la *Camera dei Deputati* italienne a reçu entre 76 et 100 visites.
- Le *Bundestag* allemand et le Parlement européen ont reçu la visite de commissaires plus de 100 fois depuis l'entrée en vigueur du traité de Lisbonne en décembre 2009.

17. Il a ensuite été demandé aux parlements/chambres combien de membres de la Commission européenne leur avaient rendu visite au cours de la législature 2019-2024. Trente-six ont fourni une réponse, seul le *Državni svet* slovène ne l'a pas fait.

Deux parlements/chambres ont déclaré n'avoir eu aucune visite de membres de la Commission européenne au cours de la législature 2019-2024, le *Bundesrat* allemand et le *Senat* roumain.

Dix ont déclaré qu'entre un et cinq membres de la Commission européenne leur avait rendu visite. Le *Senát* tchèque a noté que les chiffres ne prenaient pas en compte les vidéoconférences, les événements organisés par l'exécutif ou les activités menées dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence.

Le *Senaat/Sénat* belge, le *Narodno sabranie* bulgare, le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, le *Sejm* polonais, le *Državni zbor* slovène et les *Cortes Generales* espagnoles ont reçu chacun entre six et dix visites.

Douze parlements/chambres ont reçu la visite de 11 à 15 membres de la Commission européenne.

Seuls deux parlements/chambres, la *Chambre des Députés* luxembourgeoise et le *Folketing* danois, ont reçu la visite de 16 à 20 membres de la Commission européenne.

Quatre parlements/chambres (l'*Eduskunta* finlandais, le *Bundestag* allemand, la *Camera dei Deputati* italienne et le Parlement européen) ont accueilli plus d'une vingtaine de membres de la Commission européenne au cours de la législature 2019-2024.

18. Il a ensuite été demandé aux parlements/chambres combien de fois un commissaire de leur pays leur avait rendu visite au cours de la législature 2019-2024. Trente-trois des trente-sept répondants potentiels ont répondu à la question : le *Bundestag* allemand, le *Bundesrat* allemand, le *Državni svet* slovène et le Parlement européen n'ont pas fourni de réponse.

Quatre répondants, la *Camera Deputaților* roumaine, le *Senat* roumain, la *Národná rada* slovaque et les *Cortes Generales* espagnoles ont déclaré avoir reçu une visite.

Neuf parlements/chambres ont reçu une ou deux visites du commissaire de leur pays. Il s'agit des *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, de la *Poslanecká sněmovna* tchèque, du *Senát* tchèque, de la *Tweede Kamer* néerlandaise, de la *Eerste Kamer* néerlandaise, du *Riigikogu* estonien, de la *Camera dei Deputati* italienne, du *Senato della Repubblica* italien et du *Senat* polonais. Le *Senát* tchèque a précisé que les chiffres ne prenaient pas en compte les vidéoconférences, les événements organisés par l'exécutif ou les activités menées dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence.

Le plus grand nombre de répondants, 16 parlements/chambres, ont reçu entre trois et cinq visites de leurs commissaires nationaux au cours de la législature 2019-2024.

Trois parlements/chambres, le *Hrvatski sabor* croate, la *Saeima* lettone et le *Sejm* polonais, ont reçu entre six et dix fois la visite de commissaires de leur pays.

Enfin, seul un parlement/une chambre, le *Folketing* danois, a reçu plus de dix visites du commissaire danois au cours de la législature 2019-2024.

19. Dans le cadre d'une question complémentaire, les répondants ont été interrogés sur le caractère des réunions des commissaires européens lorsqu'ils rendent visite à leur parlement/chambre. Trente-six parlements/chambres ont répondu à cette question, seul le *Državni svet* slovène n'a pas répondu. Les répondants ont été invités à choisir parmi une liste de quatre types de réunions, plusieurs réponses étant possibles.

La « participation aux réunions de la Commission des affaires de l'UE » a été indiquée par 30 parlements/chambres. La « participation aux réunions de commissions sectorielles » a été sélectionnée par 23 parlements/chambres. La « rencontre avec le président du parlement/chambre » a été choisie par 23 parlements/chambres. Les « rencontres avec les représentants des commissions » ont été indiquées par 20 parlements/chambres.

Une très grande majorité des répondants ont choisi deux ou trois options parmi les types de réunions possibles, et huit parlements/chambres ont choisi les quatre options : le *Sénat* français, le *Bundestag* allemand, le *Vouli ton Ellinon* grec, les *Houses of the Oireachtas* irlandaises, le *Sejm* polonais, la *Camera Deputaților* roumaine, le *Senat* roumain et le *Državni zbor* slovène.

En outre, six parlements/chambres ont utilisé l'option « Autre » pour faire des commentaires supplémentaires et indiquer d'autres formats possibles.

- Le *Senato della Repubblica* italien a noté que les commissaires avaient rencontré les membres lors des réunions de la Commission mixte des affaires européennes et des commissions sectorielles.
- La *Chambre des Députés* luxembourgeoise a indiqué l'organisation d'échanges de vues en séance plénière ; ce même format a été mentionné par le Parlement européen, qui a également indiqué des réunions et des négociations interinstitutionnelles.
- Le *Seimas* lituanien a fait référence à la participation des commissaires à des événements spéciaux organisés par le parlement, tandis que le *Országgyűlés* hongrois a indiqué la participation des commissaires à des événements interparlementaires organisés dans le cadre de la dimension parlementaire de la présidence hongroise du Conseil de l'UE.
- La *Eerste Kamer* néerlandaise a indiqué que sa Commission des affaires européennes se rendait chaque année dans les institutions européennes et qu'à cette occasion, elle rencontrait plusieurs commissaires à Bruxelles.

20. Les parlements/chambres ont été invités à faire part de leurs attentes à l'égard de la nouvelle Commission européenne en termes de coopération avec les parlements nationaux. Seize parlements/chambres ont fait des commentaires supplémentaires.

- La majorité des réponses a souligné l'attente d'un dialogue et d'une coopération plus étroits et constructifs entre la Commission européenne et les parlements nationaux, y compris par le biais d'une augmentation des visites en personne et de la participation des commissaires aux réunions des parlements nationaux ainsi qu'aux conférences interparlementaires, notamment la COSAC. Ceci a été mentionné par le *Senaat/Sénat* belge, le *Narodno sabranie* bulgare, la *Poslanecká sněmovna* tchèque, le *Folketing* danois, le *Bundestag* allemand, le *Senato della Repubblica* italien, le *Sejm* polonais et la *Národná rada* slovaque.
- La *Poslanecká sněmovna* tchèque et le *Senato della Repubblica* italien ont complété ce point en affirmant que la Commission européenne devrait mieux prendre en considération les avis motivés et les contributions envoyées par les parlements nationaux.
- La *Národná rada* slovaque a demandé que la Commission européenne adopte une approche plus proactive pour s'engager avec les parlements nationaux, par le biais d'un dialogue régulier et structuré qui permette l'échange d'idées et de préoccupations avant que les politiques ne soient finalisées. Cela pourrait se traduire par des réunions plus régulières entre les commissaires et les parlementaires, voire par des groupes de travail conjoints sur les grandes priorités législatives.
- En ce qui concerne les contacts entre institutions, le *Sejm* polonais a souligné la grande valeur des visites d'étude à Bruxelles organisées par la représentation de la Commission à Varsovie pour les membres de la Commission des affaires européennes.
- La *Tweede Kamer* néerlandaise a également fait écho à l'appel en faveur d'une implication plus précoce dans le cycle législatif et l'établissement du programme de travail annuel de la Commission, afin d'améliorer le système d'alerte précoce et les possibilités de contrôle parlementaire. Elle a également appelé à utiliser des formes législatives qui permettent aux parlements nationaux une plus grande implication, par exemple plus de directives au lieu de règlements et d'actes délégués.
- Le *Sénat* français a fait référence aux recommandations incluses dans son récent rapport sur la « dérive normative » de l'Union européenne ([Rapport n°190](#) du Sénat français sur la dérive normative de l'Union européenne).
- Enfin, le Parlement européen a utilisé cette question pour clarifier le rôle que cette institution joue dans l'élection du président de la Commission, dans l'évaluation des commissaires désignés et dans le vote de confirmation de l'ensemble du collège des commissaires, conformément à l'article 17, paragraphe 7, du TUE. Le Parlement européen a également fait

référence au rapport de la Commission des affaires constitutionnelles (AFCO) sur la « mise en œuvre des dispositions du traité relatives aux parlements nationaux », qui a examiné les moyens possibles de renforcer le rôle des parlements nationaux dans le processus législatif de l'UE (résolution du Parlement européen du 17 janvier 2024 sur la mise en œuvre des dispositions du traité relatives aux parlements nationaux ([2023/2084\(INI\)](#))).

L'agenda stratégique de l'UE

La deuxième partie du premier chapitre du rapport semestriel traite de la manière dont les parlements/chambres ont traité l'agenda stratégique de l'UE.

21. Dans la première question de cette partie du rapport, il a été demandé aux parlements/chambres si les priorités de l'agenda stratégique de l'UE 2024-2029, tel qu'adopté par le Conseil européen, avaient été débattues. Une légère majorité (20 sur 37) a répondu qu'elles n'avaient pas été débattues, tandis que 17 ont indiqué que les priorités avaient été débattues.

22. Les parlements/chambres ont ensuite été invités à indiquer le résultat de ce débat (tel que décrit à la question 21), en ayant la possibilité de choisir parmi quatre options présélectionnées, ou de choisir « autre » et de préciser quel avait été le résultat du débat au sein de leur parlement/chambre. Sur les 17 qui ont répondu, 15 ont indiqué « autre » et ont ensuite fourni des descriptions plus détaillées du résultat du débat sur les priorités de l'agenda stratégique dans leur parlement/chambre. Parmi ceux qui ont indiqué « autre », un (la *Chambre des Députés* du Luxembourg) a simplement fait remarquer que la question était sans objet puisqu'il avait répondu « non » à la question précédente. Le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote a indiqué, dans sa réponse à la dernière question du chapitre, que la question n'avait pas encore été examinée.

Six parlements/chambres (le *Riigikogu* estonien, la *Poslanecká sněmovna* tchèque, la *Eerste Kamer* néerlandaise, la *Saeima* lettone, la *Národná rada* slovaque et le *Riksdag* suédois) ont précisé que les priorités avaient été discutées sous une forme ou une autre au sein de leur Commission des affaires de l'Union européenne ou de l'organe équivalent. Dans le cas de la *Saeima* lettone et de la *Národná rada* slovaque, les réponses précisent qu'une position ou un avis a été formellement approuvé par la Commission. Au *Seimas* lituanien, un débat a eu lieu lors d'une réunion conjointe de la Commission des affaires européennes et de la Commission des affaires étrangères. L'*Eduskunta* finlandais a répondu que sa Commission principale s'était prononcée plus largement sur les objectifs finlandais pour le nouveau cycle législatif.

Dans certains parlements/chambres, les priorités ont été présentées en séance plénière (*Eerste Kamer* néerlandaise, *Kamra tad-Deputati* maltaise, *Senát* tchèque, *Riksdag* suédois et Parlement européen), et aux *Houses of the Oireachtas* irlandaises, l'agenda stratégique a fait l'objet de discussions dans le cadre des questions parlementaires. Le *Folketing* danois a répondu que la question avait été débattue avec le Premier ministre et le ministre des Affaires étrangères, sans préciser sous quelle forme.

En plus de ces réponses, trois parlements/chambres ont répondu, en utilisant les alternatives présélectionnées, que le résultat du débat avait été un avis de la Commission (*Saeima* lettone, *Národná rada* slovaque, *Riksdag* suédois), un que le résultat avait été un rapport de la Commission (*Riksdag* suédois), et dans un cas que le résultat avait été un avis du parlement/chambre (*Senato della Repubblica* italien).

23. Il a été demandé aux parlements/chambres s'ils trouvaient que les Orientations politiques pour la prochaine Commission européenne 2024-2029 étaient complémentaires à l'agenda stratégique de l'UE 2024-2029 tel qu'il a été adopté par le Conseil européen. Une majorité de 28 des 36 parlements/chambres ayant répondu ont indiqué qu'ils n'avaient pas d'opinion sur la question. Les

Nationalrat et Bundesrat autrichiens, le *Riigikogu* estonien, la *Camera dei deputati* italienne, le *Senato della Repubblica* italien, la *Saeima* lettone et le *Seimas* lituanien ont répondu oui, tandis que seule l'*Assembleia da República* portugaise a répondu non.

24. Il a également été demandé aux parlements/chambres si la Commission européenne et le Conseil devaient organiser un débat avec les parlements nationaux sur les priorités du programme de travail de la Commission et de l'agenda stratégique du Conseil. Sur les 27 répondants, une majorité de 23 parlements/chambres ont répondu qu'ils y étaient favorables, tandis que la *Chambre des représentants/Kamer van volksvertegenwoordigers* belge, la *Eerste Kamer* néerlandaise et le *Országgyűlés* hongrois s'y sont opposés. Le Parlement européen, quant à lui, ne s'est pas prononcé.

25. Les parlements/chambres ont ensuite été interrogés sur la forme que pourrait prendre un éventuel débat avec les parlements nationaux sur les priorités du programme de travail de la Commission et de l'agenda stratégique du Conseil. Les parlements/chambres avaient la possibilité de répondre par trois options ou d'indiquer une alternative. Sur les 25 répondants, 18 parlements/chambres ont répondu « lors de visites individuelles aux parlements/chambres nationaux » et 19 ont répondu « lors de la COSAC ». En outre, dix parlements/chambres ont répondu « lors de réunions interparlementaires des commissions (ICM) spéciales organisées par le Parlement européen ». Outre ces réponses, la *Tweede Kamer* néerlandaise a précisé qu'un éventuel débat devrait de préférence avoir lieu avant la finalisation du programme de travail de la Commission, afin que les suggestions puissent servir de contribution.

26. Pour conclure le premier thème du rapport semestriel, il a été demandé aux parlements/chambres s'ils souhaitaient ajouter quelque chose dans le contexte des attentes concernant les priorités de l'UE incluses dans l'agenda stratégique adopté par le Conseil européen.

Le *Narodno sabranie* bulgare a ajouté que dans le contexte des attentes concernant les priorités de l'UE incluses dans l'agenda stratégique, les parlements nationaux devraient être consultés sur l'agenda stratégique.

Le *Senato della Repubblica* italien a ajouté qu'il avait adopté une résolution le 26 juin 2024 en vue de la réunion du Conseil européen des 27 et 28 juin 2024. Cette résolution énumère un certain nombre d'engagements du gouvernement, dont l'un concerne l'accord avec les partenaires européens du gouvernement. L'accent devrait être mis sur certaines priorités majeures telles qu'une politique étrangère commune forte, une politique industrielle efficace, une politique économique équilibrée qui puisse combiner stabilité financière et croissance économique, une politique agricole forte, des politiques environnementales durables, une politique migratoire efficace et des politiques démographiques actives visant à promouvoir la natalité. En outre, la résolution engage le gouvernement à veiller à ce que le prochain budget européen pluriannuel soit à la hauteur des défis de l'Union et reflète de manière appropriée les priorités de l'agenda stratégique.

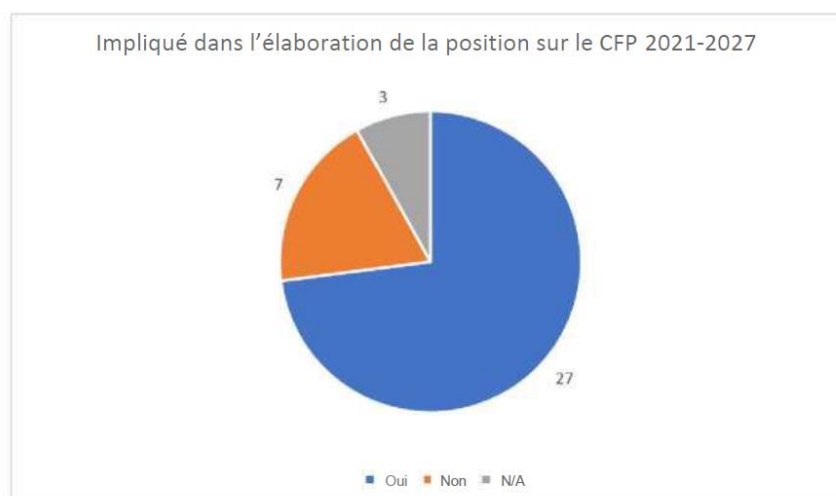
La *Národná rada* slovaque a reconnu que l'agenda stratégique avait fixé des objectifs ambitieux, mais elle a souligné l'importance d'une mise en œuvre efficace et a attendu de la Commission qu'elle traduise ces priorités en actions concrètes et en résultats mesurables. À cet égard, elle estime que l'agenda stratégique doit refléter les préoccupations et les aspirations des citoyens européens. En outre, elle considère que le renforcement de la légitimité démocratique et de la confiance du public dans l'UE, ainsi que la coopération interinstitutionnelle, sont essentiels à la réussite de l'agenda stratégique. Elle a donc appelé à une collaboration plus étroite entre les institutions de l'UE et les parlements nationaux afin de garantir une approche cohérente de l'élaboration des politiques. En résumé, la *Národná rada* slovaque a souligné la nécessité pour l'agenda stratégique d'être flexible et adaptable, afin de permettre à l'UE de répondre efficacement aux événements imprévus et à l'évolution des priorités.

CHAPITRE 2

CADRE FINANCIER PLURIANNUEL

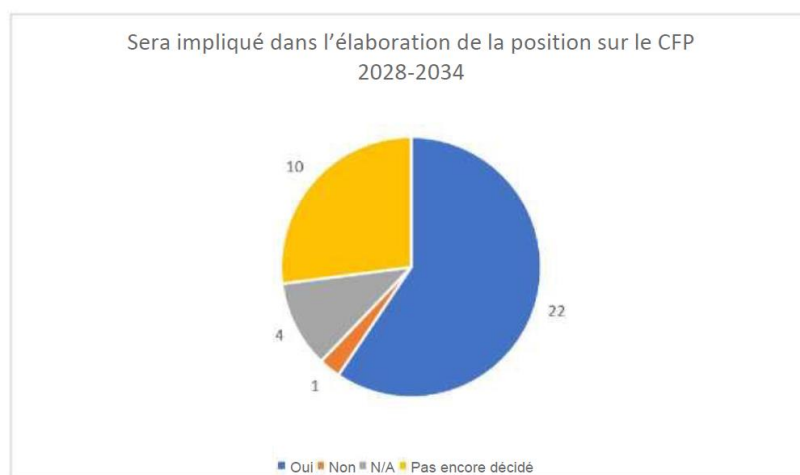
LE DEUXIÈME CHAPITRE DU 43^e RAPPORT SEMESTRIEL se concentre sur la manière dont les parlements/chambres se préparent à examiner le prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034.

27. Dans la première question du deuxième chapitre du rapport semestriel, il a été demandé aux parlements/chambres s'ils avaient participé à l'élaboration de la position de leur gouvernement sur le CFP 2021-2027. Près des trois quarts d'entre eux ont répondu par l'affirmative (27 réponses sur 37). Sept ont répondu par la négative, tandis que trois ont répondu que la question était sans objet.



28. Dans le prolongement de cette question, les parlements/chambres ont ensuite été interrogés sur la manière dont ils avaient été impliqués dans l'établissement de la position de leur gouvernement sur le CFP 2021-2027. Les répondants pouvaient choisir une ou plusieurs des sept options prédéterminées. Plus de trois quarts des répondants (21 sur 27) ont répondu que la question avait été débattue lors des sessions de la Commission des affaires européennes de leur parlement/chambre. En outre, plus de la moitié (15 sur 27) ont répondu que la question avait été débattue lors des sessions de la Commission chargée des questions budgétaires, et 11 sur 27 ont indiqué qu'elle avait été débattue au sein d'une autre commission. En outre, huit parlements/chambres (les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, le *Senát* tchèque, l'*Assemblée nationale* française, le *Bundesrat* allemand, la *Camera dei Deputati* italienne, le *Országgyűlés* hongrois, l'*Assembleia da República* portugaise et le *Državni svet* slovène) ont répondu que la question avait été débattue en plénière, et cinq (le *Senát* tchèque, l'*Eduskunta* finlandais, le *Bundesrat* allemand, le *Országgyűlés* hongrois et le *Riksdag* suédois) qu'ils avaient été impliqués dans la préparation de l'avis pour le gouvernement. Enfin, cinq parlements/chambres ont indiqué que leur implication s'était faite d'une autre manière. Le *Senát* tchèque a fait remarquer que bien qu'il n'ait pas de commission budgétaire, les questions budgétaires au sens large, y compris le CFP, étaient débattues au sein de la Commission de l'économie, de l'agriculture et des transports.

29. Il a ensuite été demandé aux parlements/chambres s'ils souhaitaient participer à l'élaboration de la position de leur gouvernement sur le CFP 2028-2034. À cette question, 22 sur 37 ont répondu par l'affirmative. Un parlement/une chambre a répondu par la négative. Dix autres ont répondu que la question n'était pas encore tranchée et quatre ont indiqué que la question était sans objet.



30. Dans le prolongement de cette question, les parlements/chambres ont ensuite été invités à indiquer de quelle manière ils souhaitaient être impliqués, en choisissant parmi une ou plusieurs des sept options prédéfinies. Au total, 23 parlements/chambres ont répondu à cette question. Parmi eux, 17 ont indiqué qu'ils participeraient à l'élaboration de la position de leur gouvernement sur le CFP 2028-2034 par le biais d'un débat lors des sessions de la Commission des affaires européennes. En outre, 12 parlements/chambres ont indiqué que cela se ferait par le biais d'un débat lors des sessions de la Commission des affaires budgétaires, et sept ont indiqué que cela se ferait par le biais d'un débat au sein d'une autre (d'autres) commission(s).

En outre, 10 ont répondu que cela se ferait par le biais d'un débat au cours des séances plénières. Six parlements/chambres (le *Senát* tchèque, l'*Eduskunta* finlandais, le *Sénat* français, le *Bundesrat* allemand, le *Vouli ton Ellinon* grec et le *Riksdag* suédois) ont indiqué qu'ils participeraient à l'élaboration de la position de leur gouvernement sur le CFP 2028-2034 en préparant l'avis du gouvernement. Le *Senát* tchèque a précisé qu'il s'agissait d'exprimer l'opinion de la chambre sur la position du gouvernement et/ou de demander à celui-ci de prendre d'autres positions spécifiques. Cependant, le gouvernement n'y est pas lié, il doit seulement prendre en compte la position du *Senát*.

Quatre parlements/chambres ont répondu que cela se faisait d'une autre manière.

31. Toujours sur le thème de la préparation du CFP, il a également été demandé aux parlements/chambres s'ils avaient organisé un débat/une conférence sur les CFP précédents avec la participation d'experts, d'universitaires, de partenaires sociaux ou de membres du gouvernement. À cette question, 23 chambres/parlements ont répondu par la négative, tandis que 17 ont répondu par l'affirmative.

32. De même, il a été demandé aux parlements/chambres s'ils prévoyaient d'organiser un tel débat/conférence sur le CFP 2028-2034. La majorité d'entre eux, 25, ont répondu qu'ils n'avaient pas encore pris de décision. Trois (la *Poslanecká sněmovna* tchèque, l'*Assemblée nationale* française et le *Državni zbor* slovène) ont répondu par la négative, tandis que huit (le *Riigikogu* estonien, l'*Eduskunta* finlandais, le *Sénat* français, la *Saeima* lettone, le *Seimas* lituanien, le *Sejm* polonais, la *Národná rada* slovaque et le Parlement européen) ont répondu qu'ils envisageaient de le faire.

33. La question a ensuite été posée de savoir si les parlements/chambres avaient discuté d'éventuels changements dans la structure du CFP. À cette question, 26 ont répondu par la négative et 11 par l'affirmative.

34. Dans le prolongement de cette question, les parlements/chambres ont ensuite été invités à indiquer sous quelle forme cette discussion avait eu lieu, en ayant la possibilité de choisir parmi cinq options présélectionnées. Onze parlements/chambres ont répondu à la question.

Neuf (le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens, le *Senaat/Sénat* belge, le *Sénat* français, le *Bundestag* allemand, le *Bundesrat* allemand, la *Tweede Kamer* néerlandaise, l'*Assembleia da República* portugaise, le *Državni zbor* slovène, le *Državni svet* slovène et les *Cortes Generales* espagnoles) ont indiqué que la discussion avait pris la forme d'un débat au cours des sessions de leur Commission des affaires européennes. Dans quatre cas (*Bundesrat* allemand, *Sénat* français, *Tweede Kamer* néerlandaise et Parlement européen), un débat a eu lieu au sein de la Commission des affaires budgétaires, et dans six cas (*Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Bundesrat* allemand, *Tweede Kamer* néerlandaise, *Assembleia da República* portugaise, *Cortes Generales* espagnoles et Parlement européen) dans une autre commission. Dans trois cas (*Bundesrat* allemand, *Tweede Kamer* néerlandaise et Parlement européen), un débat en séance plénière a été organisé. Trois parlements/chambres ont indiqué qu'un autre type de débat avait eu lieu (*Bundesrat* allemand, *Saeima* lettone et Parlement européen).

35. La dernière question de ce chapitre visait à déterminer si la Commission des affaires européennes du parlement/ de la chambre national(e) concerné(e) était effectivement chargée de formuler l'avis du parlement/chambre sur le CFP 2028-2034. Sur les 38 réponses totales, 19 parlements/chambres ont répondu « oui », neuf ont répondu « non » et huit ont indiqué qu'aucune décision n'avait encore été prise à ce sujet.

CHAPITRE 3

VERS UN RENFORCEMENT DE L'EFFORT COLLECTIF DE L'UE POUR AMÉLIORER LA CYBER-RÉSILIENCE ET LUTTER CONTRE LA DÉSINFORMATION

LE TROISIÈME CHAPITRE DU 43^e RAPPORT SEMESTRIEL vise à approfondir la question de la cyber-résilience, en particulier en ce qui concerne la désinformation. En rassemblant les meilleures pratiques des parlements de l'Union européenne, il examinera comment les parlements/chambres se sont engagés dans la législation de l'UE dans ce domaine et mettra en évidence les mesures pertinentes mises en œuvre au niveau de l'administration parlementaire.

Cyber-résilience et désinformation

36. Dans la première question de cette partie du rapport, il était demandé aux parlements/chambres s'ils disposaient d'une commission spéciale chargée de la cyber-résilience et de la désinformation. Une grande majorité (35 des 37 parlements/chambres) n'a pas de commission spéciale chargée de la cyber-résilience et de la désinformation. Seuls le Parlement européen et les *Cortes Generales* espagnoles disposent d'une telle commission.

37. Les parlements/chambres qui n'ont pas de commission spéciale sur le sujet ont ensuite été invités à indiquer si la cyber-résilience et la désinformation étaient traitées par une autre commission sectorielle. Sur les 33 répondants, 30 parlements/chambres ont précisé quelles commissions sectorielles avaient ensuite été saisies de la question.

Six des 30 parlements/chambres ayant répondu ont indiqué qu'une autre commission s'occupait de la cyber-résilience et de la désinformation.

- Au *Narodno sabranie* bulgare, c'est la Commission de la défense qui est compétente.
- Au *Hrvatski sabor* croate, c'est la Commission de l'information, de la numérisation et des médias qui est compétente.
- À la *Poslanecká sněmovna* tchèque, c'est la Commission de la sécurité qui est compétente.
- Au *Bundesrat* allemand, c'est la Commission des affaires intérieures qui est compétente.
- À la *Chambre des Députés* du Luxembourg, c'est la Commission de la défense qui est compétente.
- Au *Državni svet* slovène, c'est la Commission pour les relations internationales et les affaires européennes qui est compétente.

Les autres réponses indiquent que plusieurs commissions au sein des parlements/chambres traitent de la cyber-résilience et de la désinformation. Certains répondants ont précisé que la commission compétente était choisie en fonction, entre autres, du contexte et de l'ordre du jour (*Senát* tchèque, *Eerste Kamer* néerlandaise, *Eduskunta* finlandais, *Bundestag* allemand, *Vouli ton Ellinon* grec, *Camera dei deputati* italienne, *Senato della Repubblica* italien et *Senat* polonais. D'autres répondants ont énuméré les différentes commissions traitant du sujet sans autre précision.

Outre les réponses sur les commissions qui traitent du sujet, le *Sejm* polonais a précisé qu'une sous-commission permanente sur la cybersécurité était en cours de création au sein de la chambre.

38. Les parlements/chambres disposant d'une commission spéciale chargée de la cyber-résilience et de la désinformation ont été invités à indiquer à quelle fréquence annuelle cette commission se réunissait. Le *Folketing* danois, le *Sejm* polonais et le Parlement européen ont indiqué que leurs commissions se réunissaient plus de six fois par an, tandis que les *Cortes Generales* espagnoles ont

répondu qu'elle se réunissait d'une à six fois par an. Il convient de noter que les répondants à cette question étaient différents de ceux qui avaient indiqué que leur parlement/chambre disposait effectivement d'une commission spéciale chargée de la cyber-résilience et de la désinformation.

39. Dans le prolongement de cette question, les parlements/chambres ont été invités à indiquer les principaux sujets qui ont été débattus au sein des commissions compétentes en matière de cyber-résilience et de désinformation. Ils pouvaient indiquer plusieurs réponses. Le tableau suivant présente les résultats :

Réponses possibles	Nombre de réponses
Nécessité d'une stratégie coordonnée contre les interférences étrangères (Stratégie de cybersécurité de l'Union européenne à l'horizon 2020, directive NIS2, règlement sur la cyber-résilience.)	16
Renforcement de la résilience par la connaissance de la situation, la maîtrise des médias et de l'information, le pluralisme des médias, le journalisme indépendant et l'éducation	20
Ingérence étrangère par les plateformes en ligne	21
Renforcement de la résilience des infrastructures critiques et des secteurs stratégiques	23
Ingérence étrangère dans les processus électoraux	20
Financement occulte d'activités politiques par des acteurs et des donateurs étrangers	14
Coopération des États membres, des institutions, des agences, des délégations et des missions de l'UE en matière de détection, de surveillance et de partage d'informations pendant et/ou pour prévenir les cyberattaques	11
Cybersécurité et résilience face aux cyberattaques	27
Ingérences exercées par des acteurs mondiaux par le biais de la captation des élites, des diasporas nationales, des universités et des événements culturels	7
Dissuasion et contre-mesures collectives, y compris les sanctions	8
Coopération mondiale et multilatéralisme	12
Total des répondants	29

Par ailleurs, le Parlement européen a ajouté qu'un sujet lié à la cyber-résilience et à la désinformation, mis en avant par sa Commission de l'industrie, de la recherche et de l'énergie (ITRE), était le suivant : communications par satellite sécurisées pour les secteurs public et privé IRIS.

40. Les parlements/chambres ont été interrogés sur la manière dont les commissions chargées de la cyber-résilience et de la désinformation interagissaient avec les gouvernements respectifs. Des choix multiples étaient possibles et 13 parlements/chambres ont répondu. Tout d'abord, huit

parlements/chambres ont sélectionné la réponse « Présentation des positions du gouvernement sur des propositions législatives spécifiques de l'UE par le représentant du gouvernement lors des séances de la commission ». Deuxièmement, la *Tweede Kamer* néerlandaise a choisi la réponse « Présentation des positions du gouvernement sur les points pertinents de l'ordre du jour qui seront discutés lors des réunions du Conseil de l'Union européenne, à l'avance, par le représentant du gouvernement lors des séances de la commission ». La *Tweede Kamer* néerlandaise a également marqué la troisième option, à savoir « Présentation des positions du gouvernement sur les points pertinents de l'ordre du jour discutés lors des réunions du Conseil de l'Union européenne par le représentant du gouvernement lors des séances de la commission (a posteriori) ».

Les parlements/chambres ont également pu préciser d'autres formes d'interactions que les commissions entretenaient avec leurs gouvernements en lien avec la cyber-résilience et la désinformation.

La *Camera Deputaților* roumaine a précisé que des questions et des interpellations pouvaient être adressées au gouvernement ou aux ministres. Les *Cortes Generales* espagnoles ont répondu qu'elles organisaient des auditions de ministres devant la Commission mixte (Congrès-Sénat) sur la sécurité nationale et une présentation annuelle du rapport sur la sécurité nationale, ainsi qu'un débat sur des résolutions parlementaires non contraignantes. En outre, le *Seimas* lituanien a souligné l'interaction avec son gouvernement concernant l'examen des projets de propositions législatives mettant en œuvre la deuxième directive sur les réseaux et les systèmes d'information (NIS2) et le règlement sur les services numériques (DSA). De même, le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont répondu que « les commissions sectorielles peuvent organiser des débats sur les rapports des ministres fédéraux concernant les projets du Conseil et de la Commission européenne à prévoir, ainsi que sur la position autrichienne à l'égard de ces projets ».

Le *Senato della Repubblica* italien n'a pas mentionné d'interaction, mais a souligné que les commissions compétentes prenaient en compte les positions du gouvernement. De même, le *Senát* tchèque a répondu qu'il n'avait pas de méthode d'interaction spécifique et le *Folketing* danois a répondu que cela variait d'un cas à l'autre.

Enfin, le Parlement européen a répondu en choisissant « Échanges de vues avec des représentants de la Commission européenne, du SEAE, de la PSDC et de l'Agence européenne de défense (AED) ».

41. Les parlements/chambres ont ensuite été interrogés sur les résultats des séances de la commission spéciale chargée de la cyber-résilience et de la désinformation. A cet égard, il y avait cinq réponses possibles et la possibilité de les préciser.

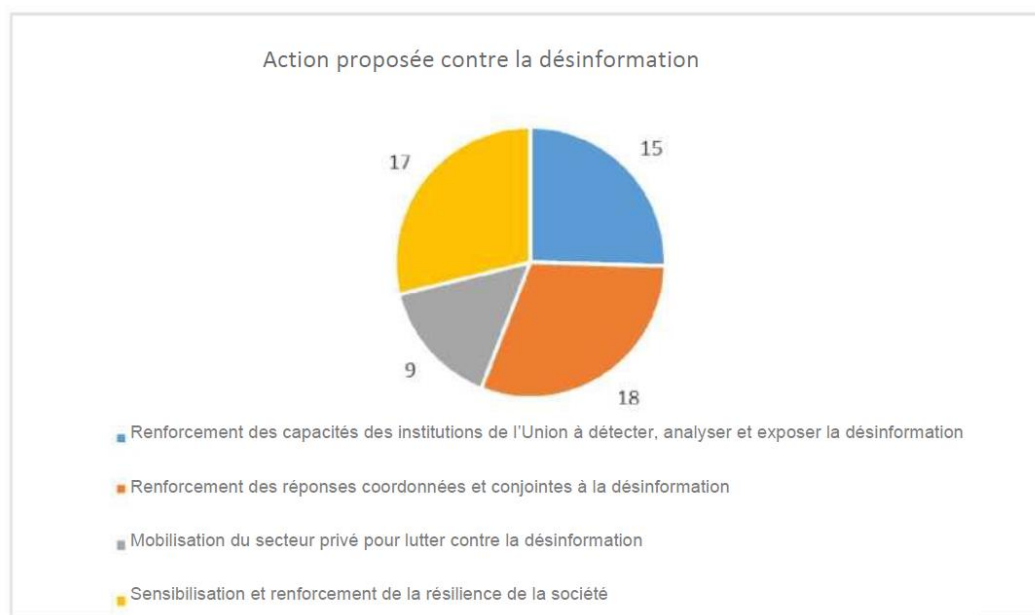
Six parlements/chambres (la *Tweede Kamer* néerlandaise, le *Seimas* lituanien, la *Camera Deputaților* roumaine, le *Senat* roumain, les *Cortes Generales* espagnoles et le Parlement européen), ont répondu qu'il s'agissait d'un avis non contraignant pour le gouvernement. Cinq parlements/chambres (la *Tweede Kamer* néerlandaise, la *Camera Deputaților* roumaine, le *Senat* roumain, les *Cortes Generales* espagnoles et le Parlement européen) ont répondu que le résultat était une résolution des chambres/parlements, et trois ont répondu que le résultat était un avis dans le cadre du dialogue politique. Trois parlements/chambres (le *Narodno sabranie* bulgare, la *Camera Deputaților* roumaine et le *Senat* roumain) ont répondu que le résultat était un avis dans le cadre du dialogue politique.

Aucun parlement/chambre n'a répondu que le résultat était un avis motivé, mais trois parlements/chambres ont spécifié d'autres résultats que ceux mentionnés ci-dessus. Le Parlement européen a prévu des auditions publiques à l'issue des séances de la commission spéciale sur la cyber-résilience et la désinformation. Le *Senato della Repubblica* italien précise que le résultat des travaux des commissions compétentes est un débat et l'approbation d'une législation. Enfin, le *Sejm* polonais a expliqué qu'une discussion sur les actions du gouvernement, menée avec la participation de

membres du parlement, de représentants du gouvernement et des administrations locales, des partenaires sociaux ainsi que du monde académique, avait résulté des travaux de la commission.

42. Les parlements/chambres ont été invités à indiquer s'ils avaient discuté du plan d'action contre la désinformation ([Communication conjointe au Parlement européen, au Conseil européen, au Conseil, au Comité économique et social européen et au Comité des régions du 5 décembre 2018, JOIN\(2018\) 36 final](#)). Une légère minorité (16 sur 36) a répondu avoir discuté du plan d'action contre la désinformation, tandis qu'une petite majorité (20 sur 36) ne l'avait pas fait.

43. Dans le prolongement de cette question, les parlements/chambres ont ensuite été invités à indiquer, parmi les piliers suivants, ceux sur lesquels des mesures devraient être prises en vue de renforcer la coopération entre les parlements/chambres de l'UE, en choisissant une ou plusieurs des quatre réponses prédéfinies. Au total, 23 parlements/chambres ont répondu à cette question. Parmi eux, 18 ont indiqué que le renforcement des réponses coordonnées et conjointes à la désinformation serait une bonne solution, tandis que 17 parlements/chambres ont choisi la sensibilisation et l'amélioration de la résilience de la société. De plus, 15 ont répondu en faveur de l'option visant à renforcer les capacités des institutions de l'Union à détecter, analyser et dénoncer la désinformation. Enfin, neuf parlements/chambres (le *Senát* tchèque, le *Riigikogu* estonien, le *Sénat* français, la *Saeima* lettone, la *Kamra tad-Deputati* maltaise, la *Camera Deputaţilor* roumaine, le *Senat* roumain, le *Senat* polonais et le Parlement européen) ont indiqué que la mobilisation du secteur privé pour lutter contre la désinformation pourrait être une solution.



44. Il a ensuite été demandé aux parlements/chambres s'ils avaient examiné le règlement sur les services numériques DSA ([Règlement \(UE\) 2022/2065 du Parlement européen et du Conseil du 19 octobre 2022 relatif à un marché unique des services numériques et modifiant la directive 2000/31/CE \(loi sur les services numériques\)](#)). La grande majorité (27 sur 36) a répondu positivement. Neuf parlements/chambres ont déclaré ne pas avoir examiné le DSA (la *Kamer van volksvertegenwoordigers*/Chambre des représentants et le *Senaat*/Sénat belges, le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, l'*Assemblée nationale* française, le *Vouli ton Ellinon* grec, la *Chambre des Députés* luxembourgeoise, la *Tweede Kamer* néerlandaise, la *Camera Deputaţilor* roumaine et le *Državni svet* slovène), tandis qu'un n'a pas répondu à la question (le *Narodno sabranie* bulgare). Le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote a expliqué que le projet de loi en question était en cours d'examen par sa Commission permanente des affaires intérieures.

45. Vingt-huit parlements/chambres ont répondu à la question concernant le résultat du processus de contrôle du DSA. Les réponses ont été variées, sept des parlements/chambres informant que le DSA a été approuvé sans remarques, tandis que huit autres ont déclaré qu'un avis avait été adopté dans le cadre du dialogue politique. Aucun avis motivé sur le DSA n'a été soumis par un parlement ou une chambre.

Treize réponses ont été classées dans la catégorie « autres ». La *Saeima* lettone a approuvé une position sur la proposition de DSA au niveau de sa Commission des affaires européennes au nom de la *Saeima*, tandis qu'à la *Národná rada* slovaque, le projet de règlement a également été discuté au sein de la Commission des affaires économiques. Au *Nationalrat* autrichien, la sous-commission des Affaires européennes a émis un avis adressé au gouvernement.

Le *Folketing* danois et le *Riigikogu* estonien se sont prononcés sur le règlement sur les services numériques en donnant au gouvernement un mandat pour les négociations au niveau de l'UE.

La *Tweede Kamer* néerlandaise a indiqué que sa Commission permanente Justice et Sécurité et sa Commission permanente Asile et l'Intégration/Justice et Affaires intérieures ont conjointement posé des questions à la Commission européenne à la lumière du dialogue politique concernant la proposition DSA.

Le *Bundestag* allemand et la *Kamer van volksvertegenwoordigers/Chambre des représentants* belge ont fourni des informations sur la législation nationale par laquelle le DSA a été mis en œuvre.

Au sein de la Commission du marché intérieur et de la protection des consommateurs (IMCO) du Parlement européen, le DSA a été examiné principalement lors des réunions du groupe de travail sur sa mise en œuvre. Les résultats de ces réunions dépendaient, et pouvaient notamment inclure des questions adressées à la Commission européenne ou à des plateformes désignées. Parmi les autres moyens d'examen du DSA, on peut citer les fréquents échanges de vues avec la Commission européenne lors des réunions de la commission IMCO et d'autres événements comme des auditions publiques.

46. Par la suite, les parlements/chambres ont été invités à évaluer la manière dont le DSA a abordé les menaces liées à la désinformation. Sur les 31 parlements/chambres qui ont répondu à cette question, seuls six l'ont jugé suffisant (les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, le *Senato della Repubblica* italien, le *Seimas* lituanien, le *Senat* roumain, le *Državni zbor* slovène et le Parlement européen), tandis que trois (le *Sénat* français, la *Tweede Kamer* néerlandaise et le *Senat* polonais) ont estimé qu'il ne répondait pas suffisamment aux menaces de la désinformation et qu'il devait être modifié. La grande majorité (22) des répondants n'ont pas exprimé d'opinion sur le sujet et six ont sauté la question.

47. À la question de savoir s'il est nécessaire de renforcer la coordination et l'interaction des politiques de lutte contre la désinformation des États membres au niveau de l'UE, seuls 19 parlements/chambres ont répondu en choisissant l'une des quatre réponses prédéfinies. Près de la moitié (18) ont sauté la question.

Parmi les parlements/chambres qui ont répondu à la question, 13 ont indiqué qu'une plus grande coordination était nécessaire (*Riigikogu* estonien, *Eduskunta* finlandais, *Sénat* français, *Országgyűlés* hongrois, *Senato della Repubblica* italien, *Saeima* lettone, *Kamra tad-Deputati* maltaise, *Sejm* et *Senat* polonais, *Camera Deputaților* et *Senat* roumains, *Národná rada* slovaque et Parlement européen), mais sans harmonisation complète, tandis qu'un seul Parlement (l'*Assembleia da República* portugaise) a demandé une harmonisation complète. Cinq parlements/chambres ont estimé que le niveau actuel de coordination était suffisant (les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, le

Narodno sabranie bulgare, la *Poslanecká sněmovna* tchèque, le *Seimas* lituanien et la *Tweede Kamer* néerlandaise), et aucun n'a exprimé d'opposition à une intervention de l'UE sur cette question

48. La question sur les mesures prises au sein des administrations des parlements/chambres pour renforcer la cyber-résilience visait à cartographier les activités des parlements/chambres en la matière. Au total, 30 réponses ont été envoyées, dans lesquelles les parlements/chambres ont fourni des informations sur un large éventail de mesures qui ont été prises ou qu'il est prévu de prendre.

Les mesures les plus fréquemment prises par les administrations peuvent être regroupées dans les catégories suivantes :

- Introduction dans la structure organisationnelle un poste équivalent à celui de responsable de la sécurité de l'information : *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Kamer van volksvertegenwoordigers/Chambre des représentants* et *Senaat/Sénat* belges, *Riigikogu* estonien, *Chambre des Députés* luxembourgeoise, *Eerste Kamer* néerlandaise et *Assembleia da República* portugaise ;
- Mise en place d'un département/d'une équipe de cybersécurité : *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Assembleia da República* portugaise et Slovaque *Národná rada*;
- Mise en place d'une réglementation interne en matière de cybersécurité : *Országgyűlés* hongrois et *Camera Deputaţilor* roumaine ;
- Mise en œuvre de mesures se référant à la stratégie de cybersécurité de l'UE de 2020, à la NIS2, à la loi sur la cyber-résilience et/ou aux normes internationales : *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Poslanecká sněmovna* tchèque et *Assembleia da República* portugaise ;
- Mise en œuvre d'initiatives et de politiques gouvernementales : *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Seimas* lituanien et *Cortes Generales* espagnoles ;
- Coopération avec les institutions nationales traitant de la cybersécurité : *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Saeima* lettone et *Senat* roumain
- Formations et séminaires sur la cybersécurité : *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, *Kamer van volksvertegenwoordigers/Chambre des représentants* belge, *Vouli ton Antiprosopon* chypriote, *Senát* tchèque, *Riigikogu* estonien et *Sénat* français.

Pour les réponses complètes, veuillez consulter l'annexe jointe au rapport. En voici quelques-unes :

- Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont pris un certain nombre de mesures pour renforcer la cyber-résilience du parlement contre les cybermenaces. Il s'agit de mesures organisationnelles telles que la mise en place de processus et de procédures, ainsi que de directives et de lignes directrices. Les mesures opérationnelles comprenaient une équipe dédiée d'un Centre des opérations de sécurité (SOC) supervisant la gestion des informations et des événements de sécurité (SIEM), les pare-feux, la détection et la prévention des intrusions réseau, la protection des points d'accès, des analyses régulières des vulnérabilités et des tests d'intrusion, la protection contre les attaques par déni de service distribué (DDoS), ainsi que la réalisation régulière de formations de sensibilisation et d'exercices, notamment des simulations de phishing. En outre, les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens ont indiqué que le responsable de la sécurité des systèmes d'information (CISO) avait réalisé des audits internes ainsi que des évaluations des risques, et qu'il rendait compte directement au Secrétaire général, conformément aux bonnes pratiques actuelles et aux recommandations des normes internationales (notamment la norme allemande BSI 200-1 relative aux systèmes de

management de la sécurité de l'information – ISMS). Il a également été mentionné que l'unité cybersécurité collaborait étroitement avec les autorités autrichiennes compétentes, telles que le GovCERT (Groupe d'intervention du gouvernement autrichien en cas d'incident informatique) à la Chancellerie fédérale, et le Centre de cybersécurité (CSC) du ministère fédéral de l'Intérieur.

- Le *Vouli ton Antiprosopon* chypriote a indiqué que plusieurs mesures avaient été mises en œuvre pour protéger ses systèmes, notamment ses archives numériques (sans accès externe), les systèmes d'accès à distance tels que la messagerie électronique et la coopération électronique (gérés par une autorité gouvernementale distincte), le site web du Parlement (hébergé sur un système CloudFlare par une entreprise externe), les documents confidentiels (non diffusés sous forme numérique), les systèmes Cloud (non utilisés tant que l'État n'aura pas mis en place sa propre infrastructure Cloud), les réseaux internes (protégés par un double pare-feu), le réseau Wi-Fi pour visiteurs (ouvert, mais l'échange d'informations ou de documents sensibles y est interdit), ainsi que des séminaires sur la cybersécurité destinés aux parlementaires et au personnel.
- Le *Vouli ton Ellinon* grec a mis en avant certaines mesures comme l'utilisation de réseaux de diffusion de contenu (Content Delivery Networks), l'authentification multifactorielle, la sauvegarde en couches, la protection des terminaux, la sécurisation du périmètre, le contrôle d'accès réseau, le plan de reprise d'activité, la gestion des incidents, ainsi que le Centre des opérations de sécurité (SOC) en tant que service.
- Le *Sejm* polonais a énuméré plusieurs outils de sécurité, allant des procédures standard telles que la vérification en deux étapes et les clés matérielles, au renouvellement régulier de mots de passe forts.
- Le *Sénat* polonais a cité des exemples de solutions techniques qui ont été introduites, comme le cryptage des connexions et l'authentification multifactorielle. Parmi les solutions conceptuelles ont été mentionnées la mise en place de procédures administratives visant à renforcer la sécurité, une stratégie de diversification ainsi que la sélection rigoureuse des fournisseurs de marques.

49. Dans la dernière question de ce chapitre, les parlements/chambres ont été invités à laisser des informations supplémentaires ou des exemples de meilleures pratiques de leur parlement/chambre en matière de lutte contre la désinformation.

Au total, 10 parlements/chambres l'ont fait.

En ce qui concerne les canaux d'information solides et fiables, et pour contrer spécifiquement la désinformation visant les *Nationalrat* et *Bundesrat* autrichiens, une « salle de presse » a été mise en place au sein de l'administration parlementaire. Elle surveille les communications qui concernent le Parlement sur les réseaux sociaux. Il a également été indiqué que, lorsqu'apparaissent des informations erronées, la décision de les corriger ou non est prise au cas par cas. Par ailleurs, afin de prévenir l'apparition de fausses informations, le service de communication de l'administration parlementaire publie régulièrement des contenus sur le site officiel du Parlement ainsi que sur ses comptes de réseaux sociaux (Instagram, Facebook, Twitter, LinkedIn, ainsi que via des podcasts et des vidéos courtes), de manière à positionner ces canaux comme des sources d'information fiable et vérifiée. Le *Nationalrat* et le *Bundesrat* autrichiens ont souligné qu'ils sont désormais également actifs sur TikTok, et qu'ils sont notamment en direct lors des sessions plénières, ce qui leur permet d'atteindre de nouveaux groupes cibles.

Le *Senaat/Sénat* belge participe régulièrement à des campagnes de sensibilisation des utilisateurs finaux, en collaboration avec l'institution SafeOnWeb, afin de promouvoir les bonnes pratiques en matière de comportement numérique. En revanche, la *Kamer van volksvertegenwoordigers/Chambre des représentants* belge a indiqué que la campagne de sensibilisation du personnel, impliquant un faux courriel de type « spear phishing » (un courriel gouvernemental sollicitant des bénévoles pour

préparer le 195^e anniversaire du Royaume de Belgique), a été particulièrement efficace pour renforcer la vigilance des agents.

Le *Senato della Repubblica* italien a indiqué que la question des ingérences étrangères dans les processus démocratiques des États membres et des pays candidats avait été renvoyée conjointement à sa Commission des affaires européennes et à sa Commission des affaires étrangères. En outre, il a déclaré que la nécessité de cette initiative, y compris au niveau national, a été perçue à la suite de l'adoption, le 1^{er} juin 2023, par le Parlement européen, d'une résolution intitulée « Ingérences étrangères dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation ». Cette résolution faisait suite à une résolution similaire adoptée l'année précédente, qui avait conduit à la création de la Commission spéciale chargée de contribuer à la résilience institutionnelle face aux ingérences étrangères, aux menaces hybrides et à la désinformation. Le *Senato della Repubblica* italien a également pris note d'autres événements : en décembre 2024, l'annulation des élections en Roumanie en raison d'une ingérence étrangère présumée ; des référendums et des procédures électorales perturbées en Moldavie et en Géorgie ; et, enfin, le 18 décembre 2024, la création par le Parlement européen d'une nouvelle Commission spéciale sur le Bouclier européen pour la démocratie.

Le Parlement européen a souligné que la Commission spéciale sur l'ingérence étrangère dans l'ensemble des processus démocratiques de l'Union européenne, y compris la désinformation (INGE) a présenté un rapport qui a été adopté par le Parlement européen le 9 mars 2022. Dans la résolution, les députés ont adopté des recommandations sur la manière de renforcer la réponse de l'UE à l'ingérence étrangère dans sa démocratie.

Le *Narodno sabranie* bulgare a ajouté que les auditions de commissions sont une pratique très utile à cet égard.